

Drame à Batna

02 enfants meurent asphyxiés par le monoxyde de carbone

P05

LE CARREFOUR
Le journal du citoyen 24^{ème} année **D'ALGERIE**

N°7056 - JEUDI 12 DECEMBRE 2024 - 20 DA - EDITION NATIONALE

Eaux souterraines partagées
avec la Libye et la Tunisie

**L'Algérie ratifie la convention
sur le mécanisme
de concertation**

P04

Manifestations du 11 décembre 1960

Le cri retentissant du peuple



Lire en page 03

P07

ORAN

Vol de tampons d'égouts et de couvercles d'avaloirs
Un préjudice financier important pour la collectivité

La Direction du Commerce revient à la charge
**Eviter le scénario de 2022: l'huile de table
«disponible en grandes quantités»**

Secteur des travaux publics
L'état d'avancement des projets examiné



Pour vos annonces publicitaires, naissances, anniversaires, félicitations, etc...

Contactez le Carrefour d'Algérie au: Oran - Fax: 041 30 73 41

Tél: 05 52 12 22 21 - 07 71 31 19 93 - Alger - Tél: 0541 66 53 51 - email: lecarrefouroran@yahoo.fr

2ème atelier des leaders parlementaires Une délégation du Conseil de la nation au Caire



Le Conseil de la nation participe au deuxième atelier des leaders parlementaires, organisé au Caire du 9 au 11 décembre, par l'Organisation des femmes arabes, a indiqué mardi un communiqué du Conseil. "Chargée par le président du Conseil de la nation, M. Salah Goudjil, la membre du Conseil, Mme Nouara Saadia Djaafar, participe au deuxième atelier des leaders parlementaires, consacré au développement de campagnes efficaces en faveur des causes des femmes au sein des parlements, organisé par l'Organisation des femmes arabes au Caire, du 9 au 11 décembre en cours", a précisé le communiqué. Le programme de l'atelier prévoit "un débat

autour de nombreuses thématiques liées aux questions de la femme, notamment la législation arabe, la loi sur la nationalité, les campagnes de mobilisation et de plaidoyer en faveur des femmes au sein des parlements, ainsi que la qualité des lois prenant en compte les besoins des femmes". "Lors des débats sur le thème de la femme et la loi sur la nationalité, Mme Saadia Djaafar a présenté une intervention sur le code de la nationalité en Algérie. Elle a passé en revue les profondes transformations qu'a connues l'Algérie depuis l'indépendance jusqu'en 2005, concernant la nationalité dans son concept moderne, c'est-à-dire la relation juridique et politique liant l'individu à l'Etat".

OPEP

Le mandat du secrétaire général renouvelé



Les ministres de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (Opep) ont approuvé mardi, le renouvellement du mandat de l'actuel secrétaire général de l'organisation, Haitham Al Ghais, a indiqué le ministère de l'Energie, des Mines et des Energies renouvelables, dans un communiqué. Cette décision a été prise lors de la 189e réunion de la Conférence de l'Opep, tenue par visioconférence, avec la participation du ministre d'Etat, ministre de l'Energie, des Mines et des Energies Renouvelables, Mohamed

Arkab. Lors de cette réunion, les ministres participants ont décidé d'approuver le renouvellement du mandat de M. Haitham Al Ghais, en tant que secrétaire général, pour une nouvelle période de trois années à compter du 1er août 2025, précise la même source. "Cette décision témoigne de la confiance renouvelée des Etats membres envers le secrétaire général actuel et de leur volonté de renforcer la stabilité et la continuité au sein de l'organisation", est-il souligné dans le communiqué.

Zone tampon du Golan occupé

L'Algérie condamne fermement la violation par l'armée sioniste

L'Algérie a condamné fermement la violation par l'armée de l'entité sioniste de la souveraineté de la Syrie et de l'agression contre ses territoires, après avoir pris le contrôle de la zone tampon du Golan occupé, a indiqué, mardi, un communiqué du ministère des Affaires étrangères, de la Communauté nationale à l'étranger et des Affaires africaines. "L'Algérie exprime sa condamnation ferme de la violation par l'armée de l'entité sioniste de la souveraineté de la Syrie et de l'agression contre ses territoires, après la prise de contrôle de la zone tampon du Golan occupé et l'annonce de l'annulation de l'accord de désengagement signé en 1974, profitant des circonstances actuelles en Syrie et de l'instabilité dans la région pour imposer un nouveau

fait accompli s'alignant avec la politique expansionniste et coloniale des autorités de l'occupation sioniste", lit-on dans le communiqué. L'Algérie a également dénoncé "les agressions répétées de l'armée d'occupation, en recrudescence récemment, contre les infrastructures et institutions syriennes", ajoute la même source. "Tout en réaffirmant sa position immuable en faveur de l'unité et de l'intégrité territoriale de la Syrie, ainsi que de son droit légitime à récupérer le Golan occupé conformément aux lois et conventions internationales en vigueur, l'Algérie appelle la communauté internationale à adopter une position unifiée garantissant la sécurité, la stabilité et l'intégrité territoriale de la Syrie", conclut la même source.

A l'occasion de la Journée des droits de l'Homme

Le CNDH organise une cérémonie



Le Conseil national des droits de l'homme (CNDH) a organisé, mardi à Alger, une cérémonie à l'occasion de la célébration de la Journée des droits de l'Homme. Cette cérémonie, qui coïncide avec le 76ème anniversaire de l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, a vu la participation de représentants d'organismes gouvernementaux et officiels ainsi que de membres du corps diplomatique. Dans son allocution à cette occasion, le président du CNDH, Abdelmadjid Zaalani, a affirmé que l'Algérie, "depuis la Déclaration

du 1er novembre 1954, n'a jamais dévié de son engagement en matière des droits de l'homme, réalisant des acquis fondés sur des principes clairs, notamment le caractère social de l'Etat et le droit des peuples à l'autodétermination". Il a précisé que la Constitution de 2020 "a ouvert la voie aux libertés garanties par des dispositions solides, en introduisant de nouveaux principes sur les droits de l'homme, tels que le droit de tout citoyen de saisir l'administration, ainsi que la création de plusieurs nouvelles institutions, notamment la Cour constitutionnelle".

Gestion des structures publiques

Deuxième cycle de formation au profit des présidents des APC

Le deuxième cycle de formation concernant la gestion des structures publiques destinée aux présidents des Assemblées populaires communales (APC), a débuté mercredi, a indiqué un communiqué du ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire. "Dans le cadre des efforts constants pour développer les compétences des présidents des APC dans les domaines relatifs à la gestion des

structures publiques et enrichir leurs connaissances, le deuxième cycle de formation sur le thème de l'agriculture et le développement rural a été lancé", selon la même source. Cette formation a pour objectif de "renforcer les connaissances des participants en matière de développement de stratégies efficaces visant à promouvoir le secteur agricole et à appuyer le développement rural", conclut le communiqué.

LE CARREFOUR
LE JOURNAL DU CITOYEN
D'ALGERIE

EDITE PAR LA SARL EDIMARCOM-DIST
Au Capital de 100.000 DA

Direction - Rédaction - Administration
16, Bd Docteur Benzerdjeb - ORAN
Tél: 041 30 73 39 / Fax: 041 30 73 41
Président Directeur Général
Lazreug Mohamed

Directeur de la Publication
Abdellah BOUHALI

Directeur Technique
Benyoucef Mohamed

Conception PAO
Le Carrefour d'Algérie

Bureau de Mostaganem

Tél: 045 41 73 80

Impression Ouest

Société d'Impression de l'Ouest
Zone Industrielle - d'Es-Sénia

Diffusion Ouest: Le Carrefour d'Algérie

«Pour votre Publicité, s'adresser à:
L'Entreprise Nationale de Communication,
d'Édition et de Publicité» Agence ANEP

01, Avenue Pasteur Alger.

Tél: 020 05 20 91 / 020 0510 42

Fax: 020 05 11 48 - 020 05 13 45

02 05 13 77

E-mail: agence.regie@anep.com.dz
programmation.regie@anep.com.dz

ANEP ORAN

agence.oran@anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dz

Siteweb: www.lecarrefouralgerie.dz
E-mail: lecarrefouroran@yahoo.fr

Tous les manuscrits et les photos remis
au journal ne peuvent faire l'objet
d'aucune réclamation.

Manifestations du 11 décembre 1960

Le cri retentissant du peuple

Synthèse de B. L.

L'Algérie a commémoré, ce mercredi, le 64ème anniversaire des manifestations du 11 décembre 1960. Ce jour-là, les Algériens sont sortis dans plusieurs villes du pays, pour crier et réclamer haut et fort l'indépendance de l'Algérie et en finir avec ce mythe obsessionnel de «l'Algérie française». Ce cri retentissant d'un peuple uni, demeure à ce jour, 64 ans après. Ce cri a permis de déjouer le projet colonial qui visait à déraciner le peuple algérien et à le démunir de ses repères et son identité. Le 11 décembre 1960, un jour historique, un jour héroïque. Les Algériens sont descendus dans la rue pour affirmer leur droit à l'autodétermination et à l'indépendance et réaffirmé leur lien indéfectible avec la Révolution de libération dont les dirigeants avaient auparavant appelé à rejeter le nouveau projet proposé par le président français Charles de Gaulle, à la fin de 1959 et au début de 1960, baptisé «l'Algérie algérienne». Une manœuvre pour tromper

l'opinion publique. Mais, les Algériens, vigilants, l'ont étouffé dans l'œuf. Conscient qu'il ne pouvait vaincre la Révolution par la force, De Gaulle proposa le projet de «l'Algérie algérienne», non moins dangereux que le précédent, «l'Algérie française». Ce projet visait à anéantir la société algérienne authentique pour la remplacer par une société hybride composée de colons et d'Algériens, politiquement et économiquement dépendante de Paris. En rejetant toute initiative française, quelle qu'en soit la nature, les Algériens brandirent lors des manifestations du 11 décembre le slogan "Algérie musulmane et indépendante" et défendirent la principale revendication de la Révolution de libération : une indépendance nationale totale telle qu'exprimée dans la Déclaration du 1er Novembre. Ces manifestations marquèrent un tournant décisif dans la Guerre de libération nationale. Elles contribuèrent à l'internationalisation de la cause algérienne et au renforcement de la position de la délégation algérienne et des partisans de la cause au

sein de l'Assemblée générale des Nations unies en 1960. Le 19 décembre de la même année, une résolution fut adoptée, appelant à l'application du principe d'autodétermination et recommandant sa mise en œuvre pour les peuples sous domination coloniale afin de leur permettre de recouvrer leur souveraineté et leur liberté. En dépit du blackout imposé à l'époque, les médias algériens et internationaux jouèrent un rôle crucial en révélant les pratiques criminelles de la France coloniale. La première étincelle de ces manifestations éclata à Aïn Temouchent, le 9 décembre 1960, coïncidant avec la visite de De Gaulle dans la région, où des marches de jeunes ont été organisées pour revendiquer l'indépendance de l'Algérie. Les manifestations s'étendirent à d'autres villes du pays le 11 décembre. Dans ses mémoires, De Gaulle avoua avoir été surpris par ces manifestations : "ce que j'ai vu de mes propres yeux pendant cinq jours, ce que j'ai entendu et ce qui s'est ancré dans mon esprit m'ont donné une image claire de la réalité en Algérie : la guerre touche à sa fin". A cet égard, le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, avait affirmé, à l'occasion de la Journée nationale de l'émigration, que "l'Algérie du nationalisme et de la dignité, est attachée au principe du droit et d'équité en ce qui concerne le dossier de la mémoire, que certains cercles extrémistes tentent de falsifier ou de reléguer au tiroir de l'oubli, au moment où la question de la mémoire a besoin d'un nouveau souffle de courage et d'intégrité pour se débarrasser du complexe du passé colonial et se tourner vers un avenir où il n'y a pas de place pour les semeurs de haine, parmi ceux qui restent prisonniers d'une pensée coloniale obsolète". Pour sa part, Salah Goudjil, président du Conseil de la Nation, a souligné que les manifestations du 11 décembre 1960 ont constitué un tournant majeur dans la Guerre de libération nationale, anéantissant définitivement les illusions coloniales françaises, tout en mettant en avant la place centrale qu'occupe désormais cette épopée dans la mémoire collective algérienne.

Révolution de libération nationale

Le Général d'Armée Saïd Chanegriha préside l'ouverture d'un colloque



Le Général d'Armée Saïd Chanegriha, ministre délégué auprès du ministre de la Défense nationale, Chef d'Etat-major de l'Armée nationale populaire (ANP), a présidé mardi à Alger, l'ouverture des travaux du colloque historique intitulé "70ème anniversaire du déclenchement de la glorieuse Révolution de libération nationale: entre les défis de la victoire... et le prix de la liberté", a indiqué un communiqué du ministère de la Défense nationale (MDN).

"Monsieur le Général d'Armée Saïd Chanegriha, ministre délégué auprès du ministre de la Défense nationale, Chef d'Etat-major de l'ANP a présidé aujourd'hui, mardi 10 décembre 2024, au niveau du Cercle national de l'ANP, à Beni-Messous, l'ouverture des travaux d'un colloque historique intitulé +70ème anniversaire du déclenchement de la glorieuse Révolution de libération nationale : entre les défis de la victoire... et le prix de la liberté+, organisé par la Direction de l'information et de la communication de l'Etat-major de l'ANP", précise la même source. La cérémonie d'ouverture des travaux du colloque, qui ont été

suivis par les cadres de l'ANP à travers les six Régions militaires via le système de visioconférence, a connu la participation du président du Conseil de la Nation, du président de l'Assemblée populaire nationale, du Premier ministre, du président de la Cour constitutionnelle, du Directeur de cabinet de la Présidence de la République, de membres du Gouvernement, de conseillers auprès du Président de la République, du Général d'Armée Commandant de la Garde républicaine, du Secrétaire général du ministère de la Défense nationale, des Commandants de Forces et de la Gendarmerie nationale, du Commandant de la 1ère Région militaire, des chefs de départements, des directeurs et chefs de services centraux du MDN et de l'Etat-major de l'ANP, de moudjahidine, de personnalités nationales et d'universitaires et de directeurs des médias nationaux. Ce colloque a été entamé par une allocution du Général d'Armée, dans laquelle il a souligné que "la Révolution du 1er novembre 1954, était une révolution pour la justice contre l'injustice et la tyrannie et un triomphe pour la dignité humaine".

Point de Vue

Par A. Benabdellah
Jalildz62@gmail.com

Se rappeler du 11 décembre 1960

Charles de Gaulle autorise l'armée à ouvrir le feu sur les manifestants, tuant au moins 260 personnes.

Mathieu Rigouste...

Le 11 décembre, à vrai dire, a commencé le 09 du même mois, à Aïn Temouchent, avant de prendre toute son ampleur à Alger deux jours après. Avant cet épisode, la propagande française rassemblait parfois quelques algériens pro-français, afin de dire au monde entier, notamment les nations unies, que le peuple algérien est toujours fidèle à la France. Donc, ces unités combattantes de moudjahidine ne sont, en fait, que quelques bandes armées de hors la loi, rebelles, sans aucune assise populaire. Décembre 1960, le FLN a ordonné à la population dans plusieurs villes d'Algérie de sortir dans la rue et clamer son soutien indéfectible au FLN et à l'ALN et ainsi fournir des preuves tangibles aux amis avant les ennemis que la révolution algérienne est un fait patriotique national, impliquant tous les algériens soifs de liberté et de dignité. Grâce à ce message, le 11 décembre est devenu un épisode cardinal dans le parcours révolutionnaire. A Alger, le bilan des morts et des blessés est lourd : 260 morts selon les sources françaises. Juste après, le message est arrivé à destination. Quelques mois après, l'on a entamé des contacts avec le FLN et le GPRA en vue de possibles pourparlers à Evian, fin mai 1961 et à Lugrun au mois de juillet. Cela montre que l'intransigeance de la farouche classe politique française, très à cheval sur la question de l'indépendance, commençait déjà à fléchir et à perdre son élan. Le gouvernement français déboursait journellement des milliards de francs en gage d'efforts de guerre. La révolution algérienne allait finir par ruiner la toute puissante république française et frapper de plein fouet «la grandeur de la France !!» Comme aimait répéter De Gaulle. Contrairement, aux débuts de la révolution, il n'y avait plus un brin d'espoir pour mater cette insurrection armée, entourée par un peuple aguerri, décidé plus que jamais à aller aussi loin sur le sentier des plus grands sacrifices pour la liberté et de la dignité. Le monde entier était en train de suivre de près les événements de cette révolution ayant ébahi les peuples de la planète.. Les comportements inhumains et les crimes contre l'humanité commis par les militaires Français à l'égard du peuple algérien faisaient déjà la «une» de tous les médias du monde. L'après décembre 1960, c'est le commencement de l'ère du relâchement progressif dans les attitudes de la France coloniale.

Cour constitutionnelle

Liste des professeurs de Droit constitutionnel élus membres

La Commission électorale nationale chargée de la supervision et de la surveillance de l'élection des professeurs de Droit constitutionnel membres de la Cour constitutionnelle a annoncé, mardi, la liste finale des candidats retenus lors des élections pour le renouvellement partiel des membres de la Cour constitutionnelle. Selon le procès-verbal d'annonce des résultats finaux, lu par le président de la commission, Brahim Nouzi, lors d'une réunion tenue au siège du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique à Alger, la liste des professeurs élus comprend: Ahmed Benini de l'université de Batna 1, Abdelaziz Berkouk du Centre universitaire de Tipasa, et Bouziane Aliane de l'université de Tiaret. Ces élections ont été organisées conformément aux dispositions du décret présidentiel 21-304 du 4 août 2021, fixant les conditions et les modalités d'élection des professeurs de Droit constitutionnel, membres de la Cour constitutionnelle. Les candidatures étaient ouvertes aux professeurs de Droit constitutionnel remplissant les critères définis dans ce décret, notamment l'âge minimum de 50 ans au jour de l'élection, un minimum de 5 ans d'expérience en tant que professeur de droit constitutionnel, ainsi que des contributions scientifiques en la matière. Trois (3) candidats ont participé à ces élections au niveau de la Conférence régionale des universités (CRU) de l'Est, avec un total de 745 voix exprimées dont 328 voix remportées par Ahmed Benini. Par ailleurs, et au niveau de la CRU du Centre, quatre (4) candidats étaient en lice, avec 533 voix exprimées, dont 265 voix en faveur d'Abdelaziz Berkouk. D'autre part, cinq (5) candidats se sont présentés au niveau de la CRU de l'Ouest, avec 523 voix exprimées, dont 220 pour Bouziane Aliane de l'université de Tiaret.

Pôle & Mic

Par B.Nadir

Le baril à 73 dollars en 2025!

Les prix du pétrole ont légèrement baissé mardi, tout en conservant une grande partie des gains enregistrés lundi. Cette stabilité relative est due à l'augmentation des risques géopolitiques après la chute du président syrien Bachar al-Assad, ainsi qu'à l'annonce par la Chine de mesures pour renforcer sa politique de relance économique. Le Brent a diminué de 0,2 % à 72,01 dollars le baril, tandis que le West Texas Intermediate a également baissé de 0,2 % à 68,23 dollars. Selon ANZ Research, les tensions géopolitiques accrues au Moyen-Orient, liées à l'effondrement du gouvernement syrien, ont introduit une prime de risque légère sur les prix du pétrole brut. Les prix du pétrole ont été soutenus par la promesse de la Chine d'adopter une politique monétaire plus souple en 2024, une première depuis 14 ans, pour stimuler son économie, le plus grand importateur mondial de pétrole. Cette mesure, combinée à une inflation chinoise au plus bas depuis cinq mois, pourrait renforcer les prix du brut. Selon Tony Sycamore d'IG, la baisse actuelle représente une opportunité d'achat avec une possible remontée vers 72,50 dollars le baril. Par ailleurs, les marchés attendent des données sur les stocks de pétrole brut aux États-Unis, avec des prévisions suggérant une baisse des stocks de brut et d'essence, mais une hausse des distillats, selon un sondage de Reuters. Aux États-Unis, l'activité dans le secteur pétrolier s'intensifie, avec 1 890 emplois créés en novembre, reflétant une augmentation du forage et de la production, d'après l'Energy Workforce & Technology Council. Les importations nettes de pétrole brut des États-Unis devraient chuter de 20 % en 2024 pour atteindre 1,9 million de barils par jour, le niveau le plus bas depuis 1971, selon l'Energy Information Administration. Cette diminution s'explique par une hausse de la production nationale, estimée à 13,24 millions de bpsj en 2024 et à 13,52 millions de bpsj en 2025, ainsi que par une baisse de la demande des raffineries, prévue à 16 millions de bpsj en 2025, soit 200 000 bpsj de moins qu'en 2024. La réduction de la capacité de raffinage, due notamment aux fermetures annoncées par Phillips 66 et LyondellBasell Industries, contribue à cette tendance. Matt Smith, analyste chez Kpler, souligne à Reuters que l'augmentation de la production américaine permettra de réduire les importations tout en favorisant les exportations de brut. Par ailleurs, l'EIA prévoit une demande mondiale de pétrole en 2024 à 104,3 millions de bpsj, légèrement revue à la baisse, tandis que la production mondiale atteindrait 104,2 millions de bpsj en 2025, en recul par rapport aux estimations précédentes. Les prix moyens du Brent et du WTI en 2025 sont également révisés à la baisse, à respectivement 73,58 dollars et 69,12 dollars par baril.

Eaux souterraines partagées avec la Libye et la Tunisie

L'Algérie ratifie la convention sur le mécanisme de concertation

L'Algérie a ratifié la convention signée avec la Libye et la Tunisie en vue d'établir un mécanisme de concertation sur les eaux souterraines partagées au niveau du Sahara septentrional, selon un décret présidentiel publié au Journal officiel N°80. Selon ce décret présidentiel, n 24-379, signé par le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune le 27 novembre dernier, "est ratifié la convention entre le gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire, le gouvernement de l'Etat de Libye et le gouvernement de la République tunisienne en vue d'établir un mécanisme de concertation sur les eaux souterraines partagées au niveau du Sahara septentrional, signée à Alger, le 24 avril 2024". A noter que cette convention porte sur la création d'un mécanisme, dont le siège permanent est en Algérie, afin de permettre aux trois pays de coopérer et se concerter sur la gestion des eaux souterraines partagées au niveau du Sahara septentrional, et ce, en exécution des instructions des dirigeants des trois pays frères.

Economie Bleue, Pêche et Aquaculture

Pour le renforcement du cadre juridique

Par Nadira F.

Les recommandations formulées avant la clôture de cette rencontre, avant-hier tard dans la soirée, après le passage des Panels, visent à renforcer le cadre juridique et réglementaire de la filière, à promouvoir la collaboration entre la recherche et le secteur économique, à faciliter les transferts technologiques, à renforcer les compétences et les capacités des acteurs, et à soutenir le développement d'entreprises innovantes. Le diagnostic s'est concentré sur le cadre conceptuel définissant les biotechnologies marines, la chaîne de valeur et l'état des lieux des "Blue Biotech" en Algérie. Il a également exploré les perspectives et les normes internationales favorables, la réalisation d'une cartographie détaillée des acteurs de la filière en Algérie, ainsi qu'une analyse SWOT (Forces, Faiblesses, Opportunités, Menaces) pour mettre en lumière les opportunités et les défis spécifiques, avec un accent particulier sur la production d'algues et la valorisation des rejets de pêche. Dans le but de contribuer au développement de la biotechnologie marine en Algérie, ce diagnostic a mis en évidence les opportunités de valorisation des ressources biologiques marines dans les secteurs des industries cosmétiques, alimentaires et pharmaceutiques. Il a également identifié les principaux acteurs de cette filière prometteuse, compre-

nant les universités, les centres de recherche, les incubateurs, les établissements financiers et les entreprises de biotechnologie, tout en précisant leurs rôles respectifs. A propos du Programme Economie Bleue, Pêche et Aquaculture. Le Programme Economie Bleue, Pêche et Aquaculture est financé par l'Union européenne en Algérie, il vise à améliorer la résilience et la compétitivité des communautés côtières et des filières stratégiques et à soutenir la création d'emplois dans les secteurs de l'économie bleue, par un appui principalement aux secteurs de la pêche et de l'aquaculture. Elle permet à ces secteurs d'inscrire pleinement leur action dans une vision de valorisation durable du capital maritime et littoral de l'Algérie afin de répondre à la fois aux besoins de diversification de son économie et aux impératifs de préservation du milieu marin et de gestion durable des stocks halieutiques. Les acteurs territoriaux, y compris les services publics, les acteurs du secteur privé et de la société civile, y sont étroitement associés. Des actions positives sont menées pour favoriser la mise en valeur de la participation des femmes dans le secteur et/ou pour en favoriser l'accès aux métiers en relation avec l'économie bleue. Une attention particulière est mise sur le secteur de la pêche et de l'aquaculture, en tant que secteur clé présent sur toute la bande côtière du pays, et capable de fédérer l'ensemble des intervenants secto-

riels de l'économie bleue dans un but commun de développement des opportunités économiques pour les communautés côtières, d'utilisation rationnelle des ressources et de sauvegarde de l'environnement. Les différents mécanismes de concertation et de gouvernance qui seront développés dans le cadre du programme au niveau national et régional reflètent cette approche multisectorielle et multi-acteurs. Le bénéficiaire principal du programme est le Ministère de l'Agriculture et du Développement rural et de la Pêche, ainsi que d'autres ministères partenaires comme le Ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire, le Ministère de l'Environnement et de la qualité de la vie, le Ministère de la Défense Nationale, le Ministère de la Formation et de l'Enseignement professionnels, le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique ainsi que le Ministère de l'Economie de la connaissance, des Start-up et des Micro-entreprises seront également impliqués dans le programme en tant que bénéficiaires indirects. Les professionnels des secteurs de la pêche et de l'aquaculture, les organisations professionnelles, associations et organisations de la société civile, les groupements de femmes, les acteurs territoriaux publics et privés, les étudiants et chercheurs sont les principaux groupes cibles du programme, conclut le communiqué.

Pour stabiliser le marché pétrolier

La déclaration issue de l'accord d'Alger de 2016 toujours efficace

La Déclaration de coopération entre les pays membres de l'Opep et les pays producteurs non membres, conclue il y a huit ans à Vienne, et émanant de l'accord d'Alger de septembre 2016, démontre toujours son efficacité à assurer la stabilité du marché pétrolier, tout en continuant de profiter à l'économie mondiale toute entière, a souligné mardi le Secrétaire général de l'Organisation, Haitham El Ghais. "Le succès retentissant obtenu le 10 décembre 2016 est survenu suite à la réalisation de deux jalons marquants dans l'histoire de l'industrie pétrolière mondiale: l'Accord d'Alger, signé le 28 septembre 2016 à Alger, lors de la 170e réunion extraordinaire de la Conférence de l'Opep, et l'Accord de Vienne le 30 novembre de la même année, en Autriche, lors de la 171e réunion ordinaire de la Conférence de l'Opep", a écrit le secrétaire général de l'organisation dans un communiqué diffusé à l'occasion du 8e anniversaire de la conclusion de cet accord. "Il y a huit ans, un groupe de producteurs de pétrole de premier plan, dont des pays membres de l'Opep et certains pays producteurs de pétrole non-Opep, ont décidé d'unir leurs forces pour faire face à l'instabilité à laquelle le marché mondial du pétrole était alors confronté, marquant ainsi le début d'un nouveau chapitre dans le multilatéralisme, la coopération internationale et l'histoire de l'industrie pétrolière", a-t-il soutenu. En

effet, le 10 décembre 2016, les pays membres de l'Opep et l'Azerbaïdjan, le Royaume de Bahreïn, Brunei Darussalam, la Guinée équatoriale, qui a ensuite rejoint l'Opep, le Kazakhstan, la Malaisie, le Mexique, le Sultanat d'Oman, la Fédération de Russie, la République du Soudan et la République du Soudan du Sud se sont réunis à Vienne pour discuter

de la situation du marché mondial du pétrole et identifier les moyens possibles de rétablir la stabilité du marché, rappelle la même source. "Ces efforts historiques et constructifs ont abouti à la mise en place d'une plate-forme unique pour faciliter la coopération et le dialogue entre ses participants la Déclaration de coopération (DoC).

Assurances

Vers la numérisation du certificat d'assurance automobile

L'Union algérienne des sociétés d'assurance et de réassurance (UAR) prévoit de numériser le certificat d'assurance automobile afin de permettre aux assurés de l'obtenir en ligne, sans avoir à se déplacer dans les agences d'assurance, ce qui va permettre de renforcer l'efficacité et la transparence et d'améliorer les services offerts aux assurés, selon le président de l'Union, Youcef Benmicia. Dans une déclaration à l'APS, M. Benmicia a indiqué qu'un "comité ad-hoc travaille actuellement sur le développement du projet du certificat d'assurance numérique, qui est actuellement en phase de test. Une fois cette étape achevée, le projet sera présenté aux autorités compétentes pour sa mise en œuvre". Il a souligné que ce projet représentait une "transformation majeure" dans le processus de modernisation du secteur des assurances en Algérie, "car il facilite les transactions pour les clients, réduit la consommation de papier et permet une vérification instantanée de la validité de l'assurance, grâce à des bases de données interconnectées entre les différentes compagnies d'assurances". En plus de simplifier la souscription et le renouvellement des assurances, le certificat numérique contribue à renforcer la transparence et à réduire les risques de falsification, a ajouté M. Benmicia. Face aux transformations numériques rapides, l'Union travaille également sur "un ensemble de projets stratégiques visant à moderniser le secteur et à garantir sa croissance durable", ajoute le responsable, soulignant les résultats obtenus grâce à la plateforme numérique inter-compagnies d'assurances dédiée à la branche automobile (e-recours), lancée en octobre 2022, avec des indemnités dépassant les 12 milliards de DA.

Drogues

Destruction d'une grande quantité à Oued Sly

Une grande quantité de drogues de différents types a été détruite et incinérée, mardi à Oued Sly dans la wilaya de Chlef en 1ère Région Militaire, sous la supervision de la Commission spécialisée chargée de la destruction des drogues et des stupéfiants, a indiqué un communiqué du ministère de la Défense nationale. Cette opération vient "en application de la réglementation relative à l'incinération et la destruction des drogues de différents types, et à l'instar d'autres opérations", a précisé la même source relevant qu'"une grande quantité de ces poisons a été détruite et incinérée, aujourd'hui 10 décembre 2024 à Oued Sly, dans la wilaya de Chlef en 1ère Région Militaire, et ce, en présence des autorités civiles et sécuritaires locales et régionales". Cette mesure intervient, a ajouté le communiqué, "à l'issue d'une opération de collecte de l'ensemble des quantités de drogues saisies au niveau national par les unités de l'Armée Nationale Populaire, la Gendarmerie Nationale, la Sûreté Nationale, ainsi que par les services des Douanes Algériennes. Cette opération s'est déroulée "sous la supervision de la Commission spécialisée chargée de la destruction des drogues et des stupéfiants, présidée par le représentant de l'autorité judiciaire du secteur de compétence", et a connu la destruction et l'incinération de "10 tonnes et 566 kilogrammes et 8.28 grammes de kif traité, 529 kilogrammes et 928,53 grammes de drogues dures (cocaïne et



héroïne), 11 millions et 388.363,5 comprimés psychotropes, 92 kilogrammes et 719.78 grammes de substances psychotropes sous forme de poudre et 08 litres et 65 millilitres de substances psychotropes sous forme de liquide", a détaillé le communiqué. Le ministère a souligné dans son communiqué "que l'opération de destruction de ces drogues s'est déroulée dans le strict respect des mesures de sécurité et de protection de l'environnement et conformément aux cadres et aux mécanismes d'application idoines à ce genre d'opération", précisant qu'"il a été procédé, tout d'abord à la pesée et l'inventaire de l'ensemble des quantités saisies, puis à leur scellément par les services de la police judiciaire en l'occurrence la Gendarmerie Nationale, la Sûreté Nationale et les autorités judiciaires, pour les transférer ensuite vers les Comman-

dements Régionaux, puis vers la wilaya de Chlef où se déroule l'opération de destruction. Les quantités saisies ont été ensuite scellées en présence des différents services de sécurité et sous la supervision des autorités judiciaires, avant leur incinération conformément aux techniques et aux normes légales". Cette opération nationale qui intervient suite à l'exécution d'autres opérations similaires au niveau régional, "confirme, une fois de plus, la pertinence des efforts nationaux consentis dans le domaine de la lutte contre le narcotrafic, notamment à travers la présence permanente et efficace sur le terrain des différents corps de sécurité qui œuvrent sans relâche à mettre en échec toute tentative visant à inonder notre pays avec ces drogues, notamment à travers nos frontières ouest", a conclu le communiqué.

Ministère de la Santé

Ouverture des candidatures pour la formation spécialisée de santé publique

Le ministère de la Santé a annoncé, mardi dans un communiqué, l'ouverture des candidatures, sur la base de la sélection, pour l'accès à la formation spécialisée des médecins inspecteurs, des pharmaciens inspecteurs et des chirurgiens-dentistes de santé publique au titre de l'année 2025. La sélection des candidats se fera conformément aux "dispositions du décret exécutif n 10-77 du 4 Rabie El Aouel 1431 correspondant au 18 février 2010 portant statut particulier des fonctionnaires appartenant aux corps des praticiens médicaux inspecteurs de santé publique, ainsi qu'aux dispositions de l'arrêté interministériel du

16 Dhou El Kâada 1436 correspondant au 31 août 2015 fixant les critères de sélection des candidats, le contenu et les modalités d'organisation de la formation pour l'accès à la formation spécialisée de certains grades appartenant aux corps des praticiens inspecteurs de santé publique", a précisé la même source. La direction de la formation au ministère de la Santé annonce "l'ouverture des candidatures, sur la base de la sélection, pour l'accès à la formation spécialisée des médecins inspecteurs de santé publique, des pharmaciens inspecteurs de santé publique et des chirurgiens-dentistes de santé publique au titre de l'an-

née 2025", selon le communiqué. Cette session de formation qui "sera sanctionnée par un diplôme, est destinée aux praticiens généralistes principaux de santé publique justifiant cinq (5) ans de service effectif en cette qualité". Dans ce cadre, "la sélection des candidats se fait en fonction des postes ouverts dans chaque wilaya, par une commission ministérielle spécialisée, sachant que le nombre total des postes s'élève à 146", précise la même source. D'une durée d'un an, la formation se déroulera au niveau de l'Ecole nationale de Management et d'Administration de la santé (ENMAS)", ajoute le communiqué.

Etudiants africains

L'Algérie s'engage à offrir 2.500 bourses d'études et de formation

Le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, a souligné, mardi à Nouakchott (Mauritanie), l'engagement de l'Algérie à offrir annuellement 2.000 bourses d'études dans l'enseignement supérieur et 500 bourses dans la formation professionnelle aux étudiants africains, et à ouvrir une banque dédiée à l'éducation en Afrique. Dans une allocution prononcée lors de sa participation aux travaux de la Conférence continentale sur l'éducation, la jeunesse et l'employabilité, qui se tient en République islamique de

Mauritanie, le président de la République a précisé que le nombre d'étudiants africains en Algérie "avoisine les 6.000 étudiants, soit 6.000 bourses d'études", réaffirmant l'engagement de l'Algérie à "offrir annuellement 2.000 bourses d'études dans l'enseignement supérieur et 500 bourses dans la formation professionnelle aux étudiants africains". "Partant de l'esprit authentique de sa politique extérieure reposant sur la priorité attachée à la solidarité africaine", l'Algérie "n'a ménagé aucun effort pour contribuer au développe-

ment de l'éducation, de l'enseignement et de la formation dans le continent, accueillant des étudiants de différents pays africains frères dans ses universités, instituts de formation et centres d'apprentissage", a affirmé le président de la République. Il s'est dit fier des opportunités d'études et de formation offertes par l'Algérie, depuis son indépendance, à "65.000 jeunes étudiants africains dans diverses spécialités", ajoutant que le pays "s'emploie à construire et à mettre à niveau des écoles dans nombre de pays africains".

Trafic de migrants

Démantèlement d'un réseau criminel à Aïn Temouchent

Les services de la Gendarmerie nationale à Aïn Temouchent ont réussi à démanteler un réseau criminel spécialisé dans le trafic de migrants par mer, avec l'arrestation de sept organisateurs de traversées clandestines, selon un communiqué du groupement territorial de ce corps de sécurité. L'opération, menée par les éléments de la brigade de recherche et d'investigation de la Gendarmerie nationale, a été déclenchée suite à des informations fiables, qui s'est soldée par l'arrestation de sept organisateurs de traversées clandestines, des repris de justice opérant au sein d'un réseau criminel de trafic de migrants par mer, usant de méthodes d'intimidation et de menaces à l'encontre des migrants, en recourant à des masques et des armes blanches, selon la cellule de communication. Cette opération a également permis la saisie d'un véhicule utilitaire, d'armes blanches de grande taille, d'un masque, d'une somme d'argent de 10.000 dinars et de sept téléphones portables, d'après la même source. Les individus arrêtés sont accusés du crime de trafic de migrants, de sortie illégale du territoire national par des voies autres que les centres de transit, mettant en danger leur vie et leur sécurité, ainsi que de non-dénonciation du crime de trafic de migrants et de port d'armes de catégorie six sans justification légale, selon la même source.

Escroquerie sur les réseaux sociaux

Une bande spécialisée démantelée à Alger

La brigade territoriale de la Gendarmerie nationale de Djenane Sfari (Alger) a démantelé une bande spécialisée dans l'arnaque et l'escroquerie via les réseaux sociaux, a indiqué, mardi, un communiqué des services de ce corps sécuritaire. "La brigade territoriale de la Gendarmerie nationale de Djenane Sfari a procédé dernièrement au démantèlement d'une bande criminelle qui piège les victimes sur les réseaux sociaux prétendant mettre à vendre des supports métalliques à 130 DA/pièce. Après avoir fixé un rendez-vous, aux victimes, les membres de la bande les agressent et s'emparent de tout ce qui est en leur possession", a précisé le communiqué. "L'opération a eu lieu suite à une plainte déposée par un citoyen contre cette bande pour agression à l'arme blanche et vol d'un montant de 160 millions centimes.

La victime est entrée en contact avec un annonceur qui mettait en vente des supports métalliques sur Facebook", lit-on dans le communiqué qui ajoute qu'"il a été convenu l'achat de 650 pièces pour un prix symbolique". "Accompagnée de son ami, la victime s'est rendue au point de rencontre à l'un des quartiers d'Ain Melha, où ils ont été agressés avec des armes blanches par trois (3) individus ayant volé leur argent et pris la fuite", a ajouté la même source. "Après avoir identifié les suspects, les membres de la Gendarmerie ont mis en place un plan pour les arrêter.

Drame à Batna

02 enfants meurent asphyxiés par le monoxyde de carbone

Deux enfants d'une même famille ont trouvé la mort mardi asphyxiés par les émanations du gaz de monoxyde de carbone à leur domicile familial, dans la commune de Talkhamt (Batna). La mère des deux enfants se trouve dans un état «critique», a indiqué une source médicale de l'établissement public hospitalier Ali Nemeur de la commune de Merouana. La même source a précisé à l'APS que les deux enfants frères âgés d'un et de deux ans étaient morts à leur admission au service des urgences médicales de cet établissement sanitaire, tandis que leur mère se trouve actuellement dans un état «critique» sous surveillance médicale. Les services de sécurité territorialement compétents ont ouvert une enquête pour déterminer les circonstances de cet accident, a ajouté la même source.

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

REPUBLICQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

المديرية MINISTERE DE LA JUSTICE

وزارة العدل

DIRECTION GENERALE DE L'ADMINISTRATION

العمامة لإدارة المسجون وإعادة الإدماج

PENITENTIAIRE ET DE LA REINSERTION

مؤسسة إعادة التربية والتأهيل تيارت

L'établissement de rééducation et de réadaptation TIARET.

NIF : 408004001014039

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DE MARCHÉ

Conformément à la disposition de l'article 46 de la loi N° 12-23 du 05 aout 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics, et l'article 65 du décret présidentiel N°15-247 de la 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics, et de la délégation de service public national, l'établissement de rééducation et de réadaptation TIARET. Et Ses annexes (l'établissement de prévention KSAR EL CHELLALA, l'établissement de prévention FRENDA, nouvelle établissement de prévention FRENDA 300 lits, nouvelle établissement de prévention SOUGUEUR 300 lits, établissement de milieu ouvert Tiarét) informe l'ensemble des soumissionnaires ayant répondu à l'appel d'offres national ouvert avec exigence, de capacités minimales n°01/2024 portant fourniture de denrée alimentaire au profit de l'établissement de rééducation et de réadaptation TIARET et ses annexes. en :

- Lot n°01 : Alimentations générales
- Lot n°02 : Lait et ses dérivés
- Lot n°03 : Fruits Et Légumes Fraiches
- Lot n°04 : Viandes rouges Fraiches
- Lot n°05 : Farine panifiable
- Lot n°06 : œufs
- Lot n°07 : Viandes blanches Fraiches
- Lot n°08 : Poisson fraiches
- Lot n°09 : pain ordinaire
- Lot n°10 : pâtes
- Lot n°11 : Gâteaux traditionnels

Qu'à l'issue de l'évaluation des offres, l'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales est attribué provisoirement aux soumissionnaires suivants comme suit :

L'analyse des offres conformément aux critères de choix prévus dans le cahier des charges a donné les résultats suivants :

designation	Entreprise	Montant maximum de l'offre en DA/TTC	Observation
Lot n°01 : Alimentations générales	BENYAHIA DJAMEL NIF : 158063400076189	93 299 290.25 DA	moins disant
Lot n°02 : Lait et ses dérivés	LAZEB EL HOCINE NIF : 100141500996127	35 970 561.00DA	moins disant
Lot n°03 : Fruits Et Légumes Fraiches	OOUAK HAMID NIF 172482300610160	44 799 291.96DA	moins disant
Lot n°04 : Viandes rouges Fraiches	KELLAL ZAHMI NIF : 197214150089132	29 516 400.00DA	moins disant
Lot n°05 : Farine panifiable	EUURL MOULIN KAID NIF : 000327078245145	11 865 600.00DA	Offre unique
Lot n°06 : œufs	BAGHDAD MAROUANE NIF : 100161804782122	12 772 620.00DA	moins disant
Lot n°07 : Viandes blanches Fraiches	KALAL ZAHMI NIF : 197214150089132	38 450 803.50 DA	moins disant
Lot n°08 : Poisson fraiches	KALAL ZAHMI NIF : 197214150089132	3 245 130.00DA	moins disant
Lot n°09 : pain ordinaire	KHELFA MOHAMMED NIF : 152141800333181	7 635 870.00DA	Offre unique
Lot n°10 : pâtes	SNC METNA & FRERES NIF : 000715004687171	8 977 020.91DA	moins disant
Lot n°11 : Gâteaux traditionnels	KHALFA MOHAMED NIF : 152141800333181	1 059 100.00DA	Offre unique

Les soumissionnaires désirant connaître des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières sont invités à se rapprocher aux services de l'économat de l'établissement de rééducation et de réadaptation TIARET, au plus tard trois (03) jours à compter de la date de la première publication de cet avis.

Conformément aux dispositions de l'article 1 article 46 de la loi N° 12-23 du 05 aout 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics, et l'article 82 du 15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics, et des délégation de service public, Tout soumissionnaire contestant ce choix, peut introduire un recours auprès de la commissions de wilaya des marchés de Tiarét, au niveau de la secrétariat générale de la wilaya de Tiarét dans un délai de dix (10) jours à compter de la date de la première publication du présent avis dans la presse nationale.

REPUBLICQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
WILAYA DE MOSTGANEM
DAIRA DE ACHAACHA
COMMUNE DE ACHAACHA
NIF 095727170098225

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT AVEC
EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALE N°14/24

Le président D'A.P.C. de ACHAACHA, lance un avis d'appel d'offres ouvert avec exigence de capacités minimale pour la réalisation du projet ci-après :

1- ENTRETIEN ET REMISE EN ETAT DES CHEMINS DE LA COMMUNE CC AU NIVEAU DE LA COMMUNE DE ACHAACHA .

Lot 01 : ENTRETIEN ET REMISE EN ETAT DES VOIRIES A ACHAACHA CENTRE
Lot 02 : ENTRETIEN ET REMISE EN ETAT DES CHEMINS AU DOUAR OULED HADJ BELKACEM 2 SUR 1,2 kms
Lot 03 : ENTRETIEN ET REMISE EN ETAT DU CHEMIN AU DOUARS OULED HADJ BELFACI -MIMEN SUR 700 ML
Lot 04 : ENTRETIEN ET REMISE EN ETAT DES CHEMINS A TRAVERS LES DOUARS OULED BELMADI , KHERARZA ET OULED M'BAREK

2-REALISATION ET RENOVATION D'ECLAIRAGE PUBLIC AU COMMUNE ACHAACHA

Les Entreprises intéressés ou son représentant par procuration réglementaire par le présent avis peuvent retirer le cahier des charges auprès du bureau des marchés publics de l'A.P.C. de ACHAACHA, contre paiement de huit mille dinars algériens 8.000,00 DA (LOT 01,02,03,04) et huit mille dinars algériens 8.000,00 DA pour projet n°02.

Les soumissionnaires devront accompagner leurs offres des documents désignés ci-dessous :

Le dossier de candidature

- La déclaration de candidature dûment renseignée datée et signée.
- La copie du Numéro d'identification fiscal (NIF) -La copie du registre de commerce-La copie de l'extrait de rôle apuré en cours de validité -copie du récépissé de dépôt des comptes sociaux de société auprès de la CNRC pour les EURL, SARL, et les SNC -les attestations des mises à jour CNAS, CASNOS- CACOBATH en cours de validité-Extrait de casier judiciaire n°03 moins de 03 mois .
- Extrait de casier judiciaire en cas ne portant pas la mention néant avec le jugement.
- Declaracion de probité dûment renseignée datée et signée.
- Copie du certificat de qualification et classification professionnelle (activité principale en travaux publics catégorie III et plus) en cours de validité à la date de l'ouverture des plis.
- copie du statut pour la personne morale le cas échéant.
- Les documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes à engager l'entreprise.
- Bilan fiscal de dernière année visé par le directeur des impôts territorialement compétent
- liste des moyens humains dûment justifié par copies des diplômes avec attestation de déclaration CNAS ou par les nouvelles attestations d'affiliation.
- Liste des moyens matériels délivrée par huissier justice ou PV de conservateur d'enchère ou PV d'expert dûment justifiés par copies des Carnets grises ou récépissés de dépôt des cartes grises avec attestations d'assurances en cours de validité et les factures ou nouveau rapport d'expertise.
- Trois(03) ou plus les attestations de bonne exécution délivrées par les maitres d'ouvrages .

OFFRE TECHNIQUE :

- la déclaration à souscrire dûment renseignée datée et signée
- un mémoire technique justificatif et tout autre document exigé en application de l'article 78 du décret présidentiel n° 15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public .
- cahier des charges portant à la dernière page la mention manuscrite lu et accepté.
- l'instruction au soumissionnaire portant à la dernière page . la mentions manuscrite lu et accepté
- Planning d'exécution le délai.

OFFRE FINANCIERE :

- Lettre de soumission dûment renseignée et signée.
- Le bordereau des prix unitaires dûment renseignée et signée.
- Détail estimatif et quantitatif dûment renseignée et signée.

le dossier de candidature, l'offre technique et l'offre financière sont insérés dans ses enveloppes séparés et cachetés, indiquant la dénomination de l'entreprise, la référence et l'objet de l'appel d'offres ainsi que la mention « dossier candidature », « l'offre technique » ou « offre financière », selon le cas. Ces enveloppes sont mises dans une autre enveloppe cachetée et anonyme, comportant mention « à n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres – avis d'appel d'offres ouvert avec exigence de capacités minimales n°14/23 projets :

Le délai du retrait du cahier des charges est fixé à 08 jours à compter de la première publication sur les quotidiens nationaux.

La date de dépôt des offres est fixée à 10 heures.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres durant 90 jours à compter de la date limite de dépôts des offres.

Les soumissionnaires sont invités à assister à l'ouverture des plis à 10 heures au siège de l'APC.

LE PRESIDENT DE L'APC

LE CARREFOUR D'ALGÉRIE ANEP N° : 2431015546 12.12.2024

• GITRA/SPA GROUPE D'INFRASTRUCTURE DE TRAVAUX ROUTIERS ET D'OUVRAGE D'ARTS •



EPE /S.T.A.R.R / S.P.A

Au capital de 1.680.000.000 DA

Siège social : Abou-Tachfine, B.P 104 TLEMCEM

N.I.F. n° :099913026221746

Tél : (043) 22.85.53/84.80/84.60/86.82/84.95.-. Fax : 043-22.85.06/86.07

www.starr-dz.net - E - mail : starrtlemon@gmail.com



AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE
DU MARCHÉ

Conformément à l'article 22 de la procédure des achats et de passation des marchés de la Société de Terrassement, d'Aménagement et de Revêtement Routier « STARR », il est porté à la connaissance de l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offres national n° : 07/DT /2024 «Transport de matériaux de remblais sur site – projet : la ligne ferroviaire Hassi Mefsoukh - Mostaganem » lancé le 10/11/2024 sur les quotidiens nationaux « Le Carrefour d'Algérie & El Djamhouria », qu'à l'issue de l'évaluation, le marché est attribué provisoirement à l'entreprise suivante :

Soumissionnaire retenu	Montant De la Soumission	Délai de réalisation	Note (pts)
ETS ROSTANE Sofyane	Prix unitaire : 288.00 DA/M3 en HT	12 mois	Moins disant

Tout soumissionnaire qui conteste ce choix, peut introduire un recours auprès de la commission des marchés de l'entreprise, dans les dix (10) jours à compter de la première publication du présent avis dans les quotidiens nationaux. Les soumissionnaires intéressés à prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières, sont invités à se rapprocher de la direction de l'entreprise, au plus tard trois (3) jours à compter de la même première publication du présent avis d'attribution provisoire.

LE CARREFOUR D'ALGÉRIE ANEP N° : 2431101115 12.12.2024

• GITRA/SPA GROUPE D'INFRASTRUCTURE DE TRAVAUX ROUTIERS ET D'OUVRAGE D'ARTS •



EPE /S.T.A.R.R / S.P.A

Au capital de 1.680.000.000 DA

Siège social : Abou-Tachfine, B.P 104 TLEMCEM

N.I.F. n° :099913026221746

Tél : (043) 22.85.53/84.80/84.60/86.82/84.95.-. Fax : 043-22.85.06/86.07

www.starr-dz.net - E - mail : starrtlemon@gmail.com



AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE
DU MARCHÉ

Conformément à l'article 22 de la procédure des achats et de passation des marchés de la Société de Terrassement, d'Aménagement et de Revêtement Routier « STARR », il est porté à la connaissance de l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offres national n° : 09/DT /2024 « fourniture et mise en place de la cloture de chemin de fer en zimmerman - projet : nouvelle ligne ferroviaire Mechria / El-Bayadh » lancé le 25/11/2024 sur les quotidiens nationaux « Le Carrefour d'Algérie & El Djamhouria », qu'à l'issue de l'évaluation, le marché est attribué provisoirement à l'entreprise suivante :

Soumissionnaire retenu	Montant De la Soumission DA/TTC	Délai de réalisation	Note (pts)
ETP TERGUI Mustapha	Montant min : 140 658 000.00 Montant max : 210 987 000.00	10 mois	Délai paiement : 08/20 Financière : 80/80 Mieux disant

Tout soumissionnaire qui conteste ce choix, peut introduire un recours auprès de la commission des marchés de l'entreprise, dans les dix (10) jours à compter de la première publication du présent avis dans les quotidiens nationaux. Les soumissionnaires intéressés à prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières, sont invités à se rapprocher de la direction de l'entreprise, au plus tard trois (3) jours à compter de la même première publication du présent avis d'attribution provisoire.

LE CARREFOUR D'ALGÉRIE ANEP N° : 2431101116 12.12.2024

Vol de tampons d'égouts et de couvercles d'avaloirs Un préjudice financier important pour la collectivité

Par B. Habib

On en compterait actuellement des dizaines de ces instruments qui disparaissent par jour à travers des communes alors que la facture risque d'être salée et lourde si jamais ce vieux phénomène était amené à durer les prochains mois de 2025, avertit d'emblée un élu d'une commune de l'Est du chef-lieu. Nul doute que le vol de tampons d'égouts et autres couvercles d'avaloirs est une vieille pratique dans le pays mais qui semble toutefois revenir en force ces dernières années à travers les grandes villes où il est constaté une forte tendance de mise à niveau et de développement. Plusieurs actes de ce genre ont été signalés à travers plusieurs communes de la wilaya d'Oran durant l'année 2024. Il s'agit à vrai dire d'un «nouveau vieux» phénomène qui a réapparu avec une certaine constance et qui ne cesse, ce faisant, faire parler de lui mais qui n'est pas au demeurant sans engendrer un préjudice énorme pour la collectivité territoriale locale, lequel serait estimé, selon certaines informations à des centaines de millions de centimes. Ce phénomène de dilapidation d'outillages indispensable à l'évacuation des eaux pluviales ou d'assainissement en temps de forte pluviométrie, a pris de l'ampleur ces dernières années à Oran au point d'obliger à chaque fois les pouvoirs publics locaux à recourir à l'achat de tels accessoires de filtration des eaux. Les voleurs qui sont généralement des individus de mauvaise foi,



profitent de la conjoncture économique pour s'adonner à l'enlèvement de plaques tampons d'avaloirs et d'égouts sans se soucier outre mesure des répercussions de leur «acte» qui relève de la dilapidation de propriété public sévèrement réprimé par le code pénal. Le problème est jusqu'où ira ce phénomène et jusqu'à quand continuera le citoyen à prendre son mal en patience, surtout que le climat se refroidit de plus en plus avec le risque d'intenses averses qui refait surface en cette fin de décembre glaciale? Ce problème est récurrent depuis des années dans les communes notamment celles qui sont classées comme présentant un risque potentiel d'inondation mais aussi au cours des débats de réunions des responsables et à chaque fois la solution a consisté à simplifier l'achat de tels instruments qui protègent les regards et avaloirs de collecte des eaux usées et pluviales. Pour cette année 2024, ces mesures ont été prises à l'échelle loca-

le pour freiner cette pratique illégale et sans scrupule de vol de plaques et tampons d'égouts et d'avaloirs à travers notamment la multiplication de la surveillance et de contrôle inopiné la nuit, par l'utilisation du système infrarouge de caméras et le développement de la fabrication d'une nouvelle gamme qui protège les tampons et les couvercles d'égouts et avaloirs des vols. Mais est-ce que cela suffirait? vers la fin 2023, rappelons-le, plus de 300 couvercles d'avaloirs avaient disparu à Oran non sans susciter l'inquiétude manifeste des responsables de la DPE et ceux de délégations communales concernées par ce type de vol eu égard, notamment, à la persistance et les proportions alarmantes qu'a prise cette pratique tout nouvelle et qui n'a nulle explication que les comportements enracinés chez certaines personnes qui veulent nuire au développement de la collectivité, nettement perceptible à vue d'œil dans la deuxième capitale du pays, ces dernières années.

La Direction du Commerce revient à la charge

Eviter le scénario de 2022: l'huile de table «disponible en grandes quantités»

Par B. Habib

Afin de faire face à une imparable crise d'huile de table et de café, des «mesures» ont été prises par la Direction du Commerce afin d'assurer l'approvisionnement du marché local en ces deux produits stratégiques, au grand dam des spéculateurs qui tentent, depuis ces dernières semaines, d'influencer les consommateurs sur un «prétendu» dérèglement de l'offre. Plus de 30 tonnes de café et d'huile ont été mises sur le marché alors que plusieurs autres tonnes sont en stock et prêtes à être libérées au moindre flottement, a rassuré récemment le chargé de communication de la Direction en question. Afin de ne pas rééditer le scénario de 2022 où l'huile destinée à la consommation avait pratiquement disparu des étals des commerçants, avant que les pouvoirs publics de tutelle aient décidé des mesures inédites dont l'augmentation de la production et le plafonnement des prix à 650 DA le bidon de 05 litres et 125 DA le 01 litre, le secteur semble avoir tiré les leçons du passé et veut éviter à tout prix la dés-

tabilisation de la consommation et par ricochet, de l'offre en ces produits. Cela n'a pas été rendu possible sans l'adhésion des opérateurs économiques dédiés à la filière. Suspectant une certaine polémique selon laquelle l'huile de table ne serait pas aussi disponible que par le passé, à l'approche de la fin d'année 2025, supposée être un changement de prix sur le marché, dans le but de pousser les consommateurs à recourir au stockage de ce produit, le secteur a vite flairé les enjeux et par la même, saisi les enquê-

teurs compétents pour remonter la source de ces «polémistes» en vertu des textes et décrets sur la lutte contre la spéculation, sur décision des autorités supérieures afin de poursuivre les fraudeurs devant la justice. Dorénavant, toute fraude ou spéculation relevée, preuve à l'appui sur ce produit, fera l'objet d'une traduction devant les autorités judiciaires, sans parler des amendes qui peuvent être lourdes, a averti, dans ce sens, un spécialiste du contrôle des pratiques commerciales de la même institution.

Programme de recherche minière

Les résultats préliminaires sont prometteurs

Le Directeur général de l'Office de recherches géologiques et minières, Yahia Azri a affirmé, lundi à Oran, que les résultats préliminaires des recherches menées dans le cadre du programme de travail de l'Office sont prometteurs. Dans une déclaration à l'APS en marge d'une journée d'étude sur les potentialités minières en Algérie, organisée à la Faculté de géologie et de l'univers de l'Université d'Oran 2 «Mohamed Benahmed», M. Azri a précisé que «les résultats préliminaires des recherches effectuées par 150 ingénieurs répartis sur 26 équipes de recherche de l'Office de recherches géologiques et minières sont prometteurs, confirmant l'existence de quantités significatives de ressources minières dans plusieurs wilayas du pays». Il a ajouté que l'Etat met l'accent dans son programme de développement du secteur minier en Algérie sur la recherche et l'exploration des ressources minières. Dans ce cadre, l'Office a été chargé de mettre en œuvre un programme de recherche et d'exploration, lancé en 2021, couvrant 14 ressources minières, dont le lithium, l'or, le soufre, le fer, le plomb, le zinc et le cuivre. De son côté, le doyen de la Faculté de géologie et de l'univers de l'Université d'Oran 2, Dr Abbes Sebbane, a souligné que l'Algérie dispose de vastes ressources minières lui permettant de se positionner sur le marché mondial et de contribuer à la diversification et au développement de l'économie nationale. Il a insisté sur l'importance de multiplier les efforts d'exploration, de recherche et d'investissement pour exploiter les ressources découvertes. Il a rappelé que l'Algérie accorde, ces dernières années, une attention particulière au développement de ses capacités minières, dans le cadre de sa nouvelle stratégie visant à réduire la dépendance aux exportations d'hydrocarbures. Cela se reflète, notamment, à travers trois projets majeurs, à savoir l'exploitation du minerai de fer de la mine de Ghar Djebilet (wilaya de Tindouf), celle du zinc et du plomb de la mine d'Oued Amizour (wilaya de Béjaïa), ainsi que la production de phosphates dans les wilayas de Tébessa et Souk Ahras. Il a également mis en avant l'importance d'autres ressources minières en cours de développement à travers différentes régions du pays. Par ailleurs, il a affirmé l'engagement des universités dans les efforts nationaux pour développer les ressources minières, notamment l'Université d'Oran 2 «Mohamed Benahmed», à travers la Faculté de géologie et de l'univers, qui a lancé plusieurs masters spécialisés, notamment dans les domaines des ressources minières et des matériaux terrestres. Le Dr Benali Hanifi de l'Université Houari Boumediene des sciences et technologies de Bab Ezzouar (Alger) a, quant à lui, indiqué que ses recherches scientifiques menées dans plusieurs wilayas du Nord-ouest du pays ont révélé l'existence de quantités importantes de ressources minières pouvant être exploitées après approfondissement des études en cours.

Secteur des travaux publics

L'état d'avancement des projets examiné

Dans le cadre d'une série de réunions pour prendre connaissance des différents projets enregistrés par chaque secteur, M. Samir Chibani, wali d'Oran, a présidé, mardi dernier, une réunion dont l'ordre du jour était consacré à l'examen de l'état d'avancement des travaux des projets enregistrés liés au secteur des travaux publics au niveau de la wilaya d'Oran. Etaient présents, le P/APW, le di-

recteur de la Programmation et du Suivi Budgétaire, le directeur des Travaux Publics, le chargé de la Cellule Technique au Cabinet du wali, le directeur régional des Voiries d'Algérie, le trésorier de la wilaya et le contrôleur du budget. Le wali a écouté une présentation faite par la directrice de la Programmation et du Suivi Budgétaire sur les projets les plus importants inscrits au Code des Investis-

sements Publics rapportés sous le titre 2023-2024, ainsi que le budget de la wilaya également a fourni des explications complètes sur ces projets, y compris les projets portuaires, les installations aéroportuaires et le projet de tunnel du rez-de-chaussée du rond point de la pépinière, ainsi que d'autres projets liés aux travaux de pavage, d'aménagement sur tout le territoire de la wilaya.

Tiaret

Amélioration notable de l'approvisionnement en eau potable

Le ministre de l'Hydraulique Taha Derbal a affirmé, mardi à Tiaret, que le chef-lieu de la wilaya a enregistré une nette amélioration de l'approvisionnement en eau potable, grâce aux projets dont a bénéficié la région. Dans une déclaration à la presse, en marge de sa visite d'inspection dans la wilaya de Tiaret, le ministre a souligné que cette dernière a bénéficié de plusieurs projets au cours de l'été dernier, ce qui a permis d'observer une "amélioration notable" dans l'alimentation en eau potable des habitants de la ville de Tiaret. Il a indiqué que le projet de transfert d'eau à partir de la nappe souterraine d'Adjermaya, située dans la commune de Zmallet Emir Abdelkader, qui a été inspecté lors de cette visite, "éliminera le déficit enregistré au niveau du chef-lieu de la wilaya". Ce projet permettra de fournir 34.000 mètres cube d'eau dès sa livraison, prévue au premier trimestre de l'année prochaine. M. Derbal a également indiqué que la wilaya sera sécurisée et renforcée, à l'avenir, par une nouvelle ressource en eau grâce à l'acheminement d'eau de mer dessalée. Une étude antérieure est actuellement mise à jour pour ce projet. Cette initiative permettra d'assurer un approvisionnement continu, même en cas de pannes techniques sur les réseaux de transfert ou de baisse du niveau des eaux souterraines. Lors de cette visite, le ministre a supervisé la mise en service de plusieurs projets visant à améliorer l'approvisionnement en eau potable, notamment un projet de renforcement du réseau d'eau potable avec 8.000 mètres cube supplémentaires pour les villes de Tiaret et Sougueur. Il a également inauguré des projets tels que la réalisation d'un forage profond pour renforcer l'approvisionnement en eau potable à Guertoufa et l'interconnexion des sept réservoirs alimentant le chef-lieu de la wilaya, avec une capacité totale de 56.000 mètres cube. Par ailleurs, le ministre a inspecté l'état du barrage de Bekhadda, dont le volume d'eau stocké a atteint près de 6 millions de mètres cube.

Services agricoles de Bechar

L'extension de la phoeniciculture sur 273 hectares entamée

Une opération d'extension de la phoeniciculture hors palmeraies sur une superficie de 273 ha a été entamée à Bechar, a annoncé la direction locale des services agricoles (DSA). L'opération qui touche 398 agriculteurs activant dans plusieurs périmètres de mise en valeur des terres sahariennes à travers la wilaya, est soutenue et pilotée par la DSA au profit des agriculteurs qui ont adhéré à l'initiative, a indiqué le responsable du service de la production et du soutien logistique, Abderabbi Hamal. Elle s'inscrit dans le cadre de la stratégie nationale d'extension de la filière phoenicicole au regard de son importance pour le développement économique dans les zones ciblées de Bechar, a-t-il ajouté. Auparavant, et dans le souci de développer cette filière agricole et les cultures oasisiennes, il a été procédé au lancement d'un vaste projet de revivification de 3 palmeraies dans les régions de Taghit, Lahmar et Béni-Ounif, avec un financement sectoriel de plus 315 millions DA, a fait savoir le même responsable. Ce projet couvrira une superficie totale de 1.320 ha avec un effectif de 173.130 palmiers, en grande majorité de palmiers productifs, a-t-il fait savoir. Bechar recense une superficie globale de 5.148 ha dédiée à la filière phoenicicole, dont 3.966 ha de palmiers productifs avec une production de plusieurs variétés de dattes estimée à plus de 185.000 quintaux/an.

Faculté des sciences de la nature et de la vie de Chlef

Rencontre autour de l'utilisation des eaux épurées à des fins d'irrigation

Par A. BOUKHTACHE

La faculté des sciences de la nature et de la vie de l'université Hassiba Benbouali de Chlef a organisé, hier, une rencontre des experts dans le domaine des eaux en général et des eaux épurées traitées en particulier au niveau de la station d'épuration des eaux usées de Hay Bensouna qui est situé dans le chef-lieu de wilaya, la station d'épuration des eaux usées de Chlef fonctionnant par système de traitement des eaux usées par boue activée en passant par plus de cinq étapes, une station de Chlef, selon les organisateurs de la rencontre en question, qui a pour caractéristiques une capacité de traitement de 250 000 Eq/hab pour un affluent brut de 36 400 m³/j donnant un affluent épuré de 25 000 m³ jour. Cela dit et rentrant dans le vif du sujet qui est l'utilisation des eaux épurées à des fins d'irrigation, les experts diront que les qualités physiques et chimiques de l'eau sont à considérer en irrigation, une eau favorable aux plantes doit présenter des caractéristiques physico-chimiques dont la température de l'eau est à considérer en premier lieu, elle doit être aux environs de 25°C pour la plupart des plantes durant la période active de la végéta-

tion, les limons entraînés par les eaux courantes doivent être étudiés, certains sont fertiles et d'autres ne le sont pas et peuvent nuire considérablement en venant boucher les interstices d'un sol, ce problème ne peut être résolu que par un bassin de décantation. Du point de vue des qualités chimiques, les experts feront savoir en ce qui concerne l'irrigation, les qualités chimiques des eaux proviennent essentiellement des sels dissous

dont les sels de calcium qui sont utiles pour les plantes même si les eaux sont très riches, il y a aussi les sels de magnésium qui sont utiles à faible dose et deviennent nuisibles si leur teneur s'accroît et enfin il y a en plus les chlorures de sodium, on admet qu'en dessous de 0,5 g/l, l'eau est toujours bonne, au-dessus de 3 g/l, elle est inutilisable sauf pour certaines plantes résistantes comme les dattiers.

Chlef

Organisation de deux salons de la photographie artistique

Dans le cadre de la célébration du 64^{ème} anniversaire des tristes manifestations du 11 Décembre 1960, la direction de la culture de Chlef, en collaboration avec l'association des arts visuels, a organisé deux salons, les premiers au niveau de la wilaya de Chlef, le premier salon pour l'exposition des photographies artistiques et le deuxième salon à côté pour des ateliers d'art visuel. Deux salons auxquels ont pris part des artistes venus de 13 wilayas du pays dont chacun a participé avec 03 photographies sur le patrimoine culturel de sa wilaya. Un salon de la photographie enrichit de 45 tableaux représentant la nature morte, un artisan au travail, un monument historique, un habit traditionnel, bref une photographie pour immortaliser notre patrimoine culturel par la photographie dont cette manifestation a été choisi le slogan "Mon PATRIMOINE dans l'objectif de mon appareil photo". Un salon d'exposition de photographies d'art et un autre sur l'art visuel qui ont permis, selon le directeur de la culture, Mr Zakaria Miloud, aux participants de faire des échanges, d'améliorer leurs compétences et aux jeunes photographes d'enrichir leur savoir-faire en côtoyant les photographes professionnels chevronnés. **A. BOUKHTACHE**

Bechar

Essais positifs du transfert des eaux albiennes de Guetrani

Les essais du transfert vers Bechar des eaux albiennes du champ de captage de la région de Guetrani (nord de Béni-Ounif), à travers une canalisation de 306 km, sont jugés positifs. «Les essais de transfert des eaux albiennes du champ de captage de Guetrani, à travers une conduite de 306 km, sont positifs et l'on se prépare à l'achèvement et la mise en service avant la fin de 2024 de cet important projet hydraulique, pour le renforcement et la sécurisation de l'alimentation en eau potable de la ville de Bechar et des communes de Kenadza et Abadla», a affirmé à l'APS Bensalem, directeur de ce projet hydraulique d'envergure. «C'est à travers les

03 stations de pompage d'un débit de 926 litres/seconde chacune, réalisées et équipées au titre de ce projet, qu'ont été réalisés les essais qui ont donné des résultats positifs», a-t-il précisé. «Ce projet d'envergure, dont les travaux ont été lancés en octobre 2023 par un groupement d'entreprises publiques spécialisées, sous la supervision de l'Agence nationale des barrages et transferts (ANBT) et ayant nécessité un investissement sectoriel de plus de 32 milliards DA, a pour principal objectif d'apporter une offre quotidienne en eau potable de 80.000 M³», selon Bensalem, cadre de l'ANBT. «La concrétisation du projet, dont l'alimentation en énergie électrique est assurée via une ligne spécia-

lisée ayant coûté un financement de plus d'un (1) milliard DA (réalisation et équipement), traduit la volonté des pouvoirs publics de prendre en charge tous les aspects de la vie du citoyen», a-t-il ajouté. Le projet a aussi bénéficié de la réalisation d'un château d'eau de 20.000 m³, devant s'ajouter à 05 autres ouvrages similaires, selon la même source. Venant en appoint à celui de Boussir, dont le champ de captage est localisé à proximité de la région de Guetrani et qui approvisionne actuellement en eau potable la commune de Bechar avec 30.000 m³/ jour à travers 11 forages albiens, le projet sera aussi doté d'un réseau de télégestion, en réalisation actuellement.

Mostaganem

L'artiste Abdelkader Khaldi inhumé au cimetière Sidi Benhaoua

La dépouille de l'artiste Abdelkader Khaldi, qui s'est éteint lundi à l'âge de 67 ans, a été inhumée cet après-midi au cimetière Sidi Benhaoua dans la ville de Mostaganem. Un grand nombre d'artistes, de personnalités culturelles venues de plusieurs wilayas, ainsi que des proches, amis et admirateurs du défunt, ont accompagné le regretté à sa dernière demeure. L'expert et chercheur en musique algérienne et arts populaires, Abdelkader Bendammeche, a déclaré que "l'artiste défunt était une figure de grande envergure, qui a consacré sa vie à défendre la poésie "Melhoun", ainsi que les mots sincères et engagés, qu'il considérait comme une partie intégrante de son quotidien et de son

parcours artistique". Depuis ses débuts, au milieu des années 1980, Abdelkader Khaldi s'était tracé une voie unique visant à rapprocher la chanson bédouine traditionnelle des jeunes générations grâce à son style distinct. Ce style, selon Bendammeche, conservait l'essence du message véhiculé par la poésie Melhoun tout en s'harmonisant avec les évolutions de la société. De son côté, le directeur de la culture et des arts de la wilaya, Mohamed Merouani, a souligné que "la scène artistique nationale et locale perd avec le décès d'Abdelkader Khaldi l'un des piliers de la chanson bédouine authentique, qui a joué un rôle important dans la préservation du patrimoine national". Le défunt jouissait, selon Merouani,

d'une place particulière dans le cœur des familles algériennes, qui l'ont toujours connu comme un défenseur des valeurs algériennes dans toutes leurs dimensions. Il a su mêler authenticité et modernité, tout en incarnant l'image d'un artiste cultivé et conscient des enjeux de sa société, fidèle à son rôle et à son message artistique. Né le 1er août 1957 à Mascara, Abdelkader Khaldi s'est distingué par son interprétation du chant bédouin traditionnel et moderne, ainsi que du style oranais. Il était également reconnu pour sa maîtrise d'un large répertoire de poèmes Melhoun algériens, notamment ceux des grands poètes comme Abdelkader Khaldi, Mustapha Benbrahim, Ben M'saïb et Bensahla.

Ouargla

Intégrer les personnes aux besoins spécifiques dans l'entrepreneuriat

Les participants à un séminaire national sur les personnes aux besoins spécifiques et l'entrepreneuriat, tenu dimanche à l'université d'Ouargla, ont plaidé pour l'insertion de cette catégorie sociale dans le domaine de l'entrepreneuriat à l'effet d'améliorer leur qualité de vie et leur permettre de réaliser leur indépendance économique. Intervenant par visioconférence, la directrice du Centre national des études, de l'information et de la documentation sur la famille, la femme et l'enfance, Mokhtaria Daci, a mis en avant les efforts fournis par l'Etat pour la prise en charge de cette catégorie sociale, en vue de leur venir en aide, les insérer socialement et les impliquer dans le développement multisectoriel du pays. « Il s'avère nécessaire de renforcer l'esprit entrepreneurial chez cette catégorie sociale jouissant de capacités et de compétences susceptibles de contribuer au développement d'un entrepreneuriat de qualité contribuant au développement et à l'essor socioéconomique », a-t-elle indiqué. Pour sa part, la présidente du séminaire, Dr. Nadia Boudiaf, de l'université d'Ouargla, a affirmé qu'« appuyer l'entrepreneuriat chez les personnes aux besoins spécifiques ne constitue pas une action sociale, mais un investissement dans des compétences à même de s'impliquer dans le développement d'une économie forte et durable ». L'inter-

venante a estimé que l'insertion de cette catégorie sociale leur permettra également de retrouver la confiance, d'atteindre l'autonomie et de ne plus compter sur autrui. Abondant dans le même sens, Dr. Nasreddine Lakhdari (université d'Ouargla) a évoqué le cadre juridique et législatif des projets retenus pour les handicapés, la réglementation soutenant leurs activités et la notion de l'insertion sociale des personnes aux besoins spécifiques. Dr. Hana Cherifi (université d'Alger) a mis en exergue les mécanismes d'accompagnement et d'incubation des projets d'étudiants aux besoins spécifiques, à la lumière de l'arrêté ministériel 1275, et l'importance d'accompagner et de soutenir les entrepreneurs handicapés dans la concrétisation de leurs projets. L'universitaire Leila Hemissi (université de Guelma), a, dans une communication conjointe avec Dr. Saci Houamdi (université d'El-Oued), ont souligné la mission de l'université en termes d'accompagnement des projets d'innovation des personnes aux besoins spécifiques, l'université d'El-Oued comme modèle, où un groupe d'étudiants handicapés se sont attelés à monter des microprojets avec l'appui des responsables des centres d'encouragement de l'entrepreneuriat en milieu universitaire. Lors de cette rencontre, plusieurs communications ont été présentées, par visioconférence et en présentiel, par des

experts, des académiciens et des psychologues issus de plusieurs universités du pays, et ayant trait à des axes divers liés à la thématique générale du séminaire. Parmi ces thèmes, le rôle des projets aidés par l'intelligence artificielle dans l'insertion sociale des personnes aux infirmités, le soutien psychologique des porteurs de projets, le renforcement de l'esprit entrepreneurial chez les handicapés, avec des modèles de projets réussis en Algérie, et le renforcement de la santé mentale en tant qu'élément incitatif à la réalisation des projets. Placée sous le slogan « Des petits métiers à l'innovation », la rencontre, initiée par la faculté des sciences humanités et sociales, sous l'égide du laboratoire de la qualité des programmes d'éducation spéciale et d'enseignement intensif, s'assigne comme objectifs la sensibilisation sur l'importance de l'entrepreneuriat chez les personnes aux besoins spécifiques, ainsi que les procédures et efforts de recherches retenus pour l'entrepreneuriat des handicapés. Elle vise aussi à débattre des dimensions de l'entrepreneuriat dans le domaine éducatif, l'examen des défis rencontrés par les handicapés, les opportunités de réussite et de consolidation de l'esprit entrepreneurial, et les solutions d'appui à cette catégorie sociale à travers des projets leur permettant de s'imposer dans la vie active.

Tébessa

Ouverture du 5ème forum des universités frontalières algériennes et tunisiennes 5+5

Le 5ème forum des universités frontalières algériennes et tunisiennes 5+5, placé sous le signe de "L'innovation et le rôle des universités dans la promotion de l'économie du savoir", s'est ouvert lundi à l'Université Larbi-Tébessi de Tébessa. La rencontre réunit des responsables d'universités algériennes, tunisiennes et libyennes, sous la présidence du secrétaire général de la wilaya, Ahcene Meddouri et du consul général de la République tunisienne à Tébessa, Laroussi El Kantassi. Le directeur de l'université de Tébessa, Abdelkrim Gouasmia, a souligné, dans une allocution d'ouverture, que cette manifestation "revêt une grande importance dans le processus de coopération scientifique et universitaire entre l'Algérie et les pays frères Tunisie et Libye", ajoutant qu'elle constitue "une opportunité pour renforcer les passerelles du savoir, de l'innovation et du développement commun, et pour aller de l'avant dans la promotion de la coopération scientifique et universitaire". Il a également indiqué que ce 5ème forum, qui donnera lieu à des exposés sur l'innovation et l'esprit entrepreneurial, ainsi qu'à des séances de travail des responsables des universités participantes, en plus d'un concours de sélection des trois meilleurs projets innovants d'étudiants dans les domaines de la sécurité énergétique, de la sécurité ali-

mentaire et de la sécurité sanitaire, sera "une occasion de découvrir les capacités des jeunes dans le domaine de l'innovation". Pour sa part, le coordinateur des universités algériennes, Omar Farhati, directeur de l'université d'El Oued, a indiqué que cette rencontre, organisée dans le cadre de la convention signée en mars 2022 à Gammarth (Tunisie) entre les ministres algérien et tunisien de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, vise aussi à renforcer les partenariats universitaires et à créer un réseau durable de coopération scientifique pour l'échange de connaissances, d'expertises et d'innovations. Farhati a ajouté que des travaux étaient actuellement menés au plus haut niveau pour adjoindre cinq universités libyennes frontalières à cette convention, outre la création d'un partenariat international entre les trois pays dans le domaine de la recherche scientifique et des diplômes scientifiques pour l'obtention d'une licence ou d'un master international conjoint. Le coordinateur des universités tunisiennes, directeur de l'université de Jendouba (Tunisie), Hicham Sbaï, a estimé que le thème choisi pour être débattu lors de cette 5ème édition "s'inscrit dans le cadre de la stratégie des deux pays destinée à encourager l'esprit entrepreneurial et l'innovation dans les différents domaines afin de promouvoir nos pays en tant que moteur de dé-

veloppement économique durable". Il a également souligné que l'accueil de cette manifestation internationale par l'université de Tébessa "est édifiant quant au statut scientifique acquis par cette université et son encouragement à diffuser l'esprit entrepreneurial parmi les étudiants". De son côté, le directeur de l'Université de Sirte, en Libye, Souleiman Charter, a déclaré que son pays "s'efforce d'établir des liens entre les universités et la société civile afin d'adhérer à cette convention qui vise principalement à jeter des passerelles de communication entre les universités algériennes, tunisiennes et libyennes, et à promouvoir les moyens de partenariat et d'échanges scientifiques pour s'adapter aux transformations mondiales, notamment économique". Il a ajouté que le ministère libyen de l'Enseignement supérieur œuvre à introduire les technologies modernes et les applications de l'intelligence artificielle et de la numérisation dans ce domaine en raison de son grand rôle dans la facilitation de la recherche scientifique. La première journée de cette rencontre de deux jours comprendra, en plus de communications sur l'entrepreneuriat et l'innovation, une présentation des expériences algérienne et tunisienne dans le domaine des startups, en plus de séances de travail entre les directeurs des universités participantes.

Alger

Portes ouvertes à l'Etablissement central de construction

L'Etablissement central de construction (1ère région militaire), relevant du ministère de la Défense nationale (MDN), a organisé, mardi, à son siège à Baba Ali (Alger), des portes ouvertes en vue de faire connaître ses missions et permettre aux citoyens de découvrir ses unités et ses principales réalisations. Présidant l'ouverture de ces portes ouvertes, le directeur général de l'Etablissement central de construction (ECC), le Général Djelloul Kheroubi, a prononcé une allocution dans laquelle il a précisé que "cet événement a pour objectif de faire connaître l'Etablissement ainsi que ses principales activités et réalisations, dans le cadre du renforcement du lien Armée-Nation". Cette manifestation "s'inscrit dans le cadre du plan de communication de l'Armée nationale populaire (ANP) visant à faire connaître au grand public les composantes et unités de l'institution militaire dans ses différentes spécialités, notamment l'arme des infrastructures militaires dont relève l'ECC, en expliquant ses missions, ses composantes, et ses activités, ainsi que ses moyens humains et logistiques", a-t-il déclaré. Après avoir rappelé l'histoire de l'ECC, placée sous la tutelle de la Direction centrale des infrastructures militaires du MDN, le directeur général a souligné que la mission principale de l'ECC consistait à "réaliser les projets d'infrastructures tracés par le Haut Commandement de l'ANP, visant à améliorer les conditions de vie des éléments". L'ECC est également chargé de réaliser des études techniques, de fabriquer des matériaux de construction et de produire différents matériaux de granulats destinés à ses projets, ainsi que de dispenser des formations dans le domaine de la construction et de commercialiser les produits enregistrés dans ses activités, a-t-il précisé. L'ECC œuvre à "soutenir et à appuyer les unités de l'ANP déployées aux frontières, pour répondre à leurs besoins en matière d'infrastructures", a-t-il ajouté. Composé d'une direction générale, de directions centrales, d'unités de réalisation, de production et de logistique réparties à travers le territoire national, l'ECC assure des formations internes et externes pour son personnel, en sus d'accueillir des stagiaires provenant des écoles militaires ainsi que des centres de formation et d'enseignement professionnel, selon les explications fournies.

Sétif

Ouverture des 2èmes journées nationales de pharmacie hospitalière

Le coup d'envoi des travaux des 2èmes journées nationales de pharmacie hospitalière a été donné jeudi après-midi à Sétif en présence de 200 acteurs du secteur public de plusieurs wilayas du pays. Placée sous le thème "renouvellement, amélioration et sécurisation de la pharmacie hospitalière en Algérie", la rencontre aborde les quatre axes de "Défis de la pharmacie hospitalière face aux maladies rares", "Les innovations thérapeutiques et avis", "La pharmacie hospitalière et l'oncologie" et "Amélioration du traitement en pharmacie hospitalière" à travers 14 communications par des pharmaciens et universitaires, a-t-on indiqué. Le chef du service pharmacie au CHU de Sétif, et président de la rencontre, Ahmed Mekhnane, a indiqué que ces journées sont organisées en coordination avec l'Association nationale des pharmaciens algériens (ANPHA) et se donnent pour objectif "l'échange des expériences entre participants pour améliorer les compétences des pharmaciens du secteur public et garantir davantage d'efficacité dans la gestion des pharmacies hospitalières et une meilleure prise en charge du malade.

المكتب التوثيق الأستاذ بن أحمد محمد الأمين - رمز : 8216
تجزئة 51 قطعة رقم 37 كستال حي المنزه - وهران
الهاتف: 0774.41.62.49/041.65.09.90
بموجب عقد حرر بمكتبنا بتاريخ 2024/12/09، المسجل
قانوناً، عقد تأسيس شركة ذات المسؤولية المحدودة المسماة
ش.ذ.م. خصاصب على النحو التالي: موضوع الشركة: التوزيع
بالجملة للتبغ، أدوات التدخين، أدوات البازار وجراند رمز
307206 - تجارة بالجملة للتبغ المصنع و أدوات البازار وجراند رمز
307204 نقل و توزيع كل البضائع رمز 604109 موزع منتقل
لمواد التجميل والتنظيف البديني رمز 618016 نشاط تعبئة
رسيد الهاتف النقال رمز 610016 تجارة بالجملة للبضائع
المسبقة والموجلة الدفع شرائح الهاتف النقال رمز 305032
التوزيع بالجملة للبضائع المسبقة والموجلة الدفع شرائح
الهاتف النقال نشاط منظم رمز 305040 تجارة بالجملة
للنسكئة، الشكولاتة والمرطبات رمز 301111 - تجارة بالجملة
لمواد التجميل والتنظيف البديني رمز 302401 التسمية:
"ش.ذ.م. خصاصب، المقر: بولاية وهران بلدية وهران، حي
الخالدية نهج 40 شهيداً نهج سيدي الشحمي رقم 17
القطعة رقم 04 بالطابق الأرضي. المدّة بتسعة وتسعين سنة (99
سنة) رأسمال الشركة: (10.000.000.00 دج) مقسمة إلى
(10.000) حصة ذات قيمة قدرها (1000) دج. ووُزعت على
الشركاء كما يلي: 1- السيد وشاتي خالد بمساهمة (5000)
حصة. 2- السيدة خديم صابرية بمساهمة (5000) حصة
مجموع حصص الشركة يمثل (10.000) حصة اجتماعية، عين
السيد وشاتي خالد مسير للشركة لمدة غير محدودة
الموتق
12.12.2024

مكتب الأستاذة بلحميتي عائشة محضرة قضائية لدى محكمة
مستأنفم
الكائن مكتبها ب حي 400 مسكن طريق وهران عمارة - A7
مستأنفم
الهاتف: 045/41/82/39
نشر مستخرج من قائمة شروط البيع المبرماد العلني
طبقاً للمادة 748 من ق.م.ج
بناء على الحكم الصادر عن محكمة مستأنفم القسم العقاري
المؤرخ في 2023/12/14 رقم الفهرس 23/06/791 الممهور
بالتصية التنفيذية المؤرخة في 2024/08/11 تحت رقم
24/1237. بناء على الحكم المصحح المؤرخ في
2024/06/27 فبرس رقم 2024/04263 الصادر عن محكمة
مستأنفم القسم العقاري الخاص بملف قارة مصطفى كريم ومن
معه نثمن عن بيع عتار بالمزاد العلني وذلك الجلسة
2024/12/17 بمحكمة مستأنفم وذلك أمام قاضي البيوع
العقارية: التعيين: العقار شارع عباية عن مسكن فردي كان
يحي زغول شارع تحلاتي رقم 32 ببلدية مستأنفم يتكون من
طابق ارضي يحتوي على خمسة غرف، مطبخ، مرحاضين
ومرآب، وطابق اول يحتوي على ثمانية غرف، مطبخ،
مرحاضين، حمام، وطابق ثاني يحتوي على ثلاثة غرف، حمام
مرحاض و سطح، الكل مشيد على مساحة قدرها 1051,40
م² تحمل قسم 136 مجموعة ملكية 81. السعر الافتتاحي: تم
تقديره بمبلغ 143.891.720 دج مائة وثلاثة وأربعون مليون
وثمان مائة و واحد وتسعون ألف وسبع مائة وعشرون دينار
جزائري. للاطلاع على دفتر الشروط يتم الاتصال بمكتب
المحضرة القضائية المذكورة أعلاه او كتابة ضبط المحكمة.
المحضرة القضائية
12.12.2024

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
ولاية مستأنفم
دائرة عين النويصي
بلدية: فرناكة
رقم 2024/07
وصل إشهاري لتجديد جمعية
طبقاً للمادة 18 من القانون رقم 06-12 المؤرخ
في 12 جانفي 2012 المتعلق بالجمعيات، تم
تجديد جمعية الأمل دوار أولاد سنوسي فرناكة.
الكائن مقرها ب اولاد سنوسي بلدية فرناكة.
طابعها: احياء
مجال نشاطها: بلدي.
برئاسة السيد: كردودة عمر
المولود بتاريخ 1987/09/14 بفرناكة مستأنفم.
السكان: دوار اولاد سنوسي بلدية فرناكة ولاية
مستأنفم.
رقم الهاتف: 0659.92.18.11
رئيس المجلس الشعبي البلدي
12.12.2024

مكتب التوثيق الأستاذ رماص عبد القادر
21 شارع لمارتين وهران 2493
بيع قاعدة تجارية النشرة الأولى
بموجب عقد حرر بالمكتب المذكور أعلاه بتاريخ
09 ديسمبر 2024، باع السيد أوقون محمد لياس
ولد عبد القادر المولود بوهران بتاريخ 26
سبتمبر 1979، صيدلاني الساكن ببنر الجير
وهران، التعاونية العقارية الوهرانية رقم: 04،
الى السيدة بن مربي أسماء بنت عبد الرحمان
المولودة بيريكة (ولاية باتنة) بتاريخ 07 جوان
1985، صيدلانية، الساكنة بحي الجمارك رقم
02 مرفال وهران قاعدة تجارية معدة كصيدلية،
مستثمرة ببلدية وهران حي خميسيتي، المجموع
السكني 2000 مسكن عمارة د3، مدخل د3أ،
الطابق الأرضي رقم 48 بجميع عناصرها
المعنوية. تم هذا البيع بأربعة ملايين وثمانمائة
ألف دينار جزائري 4.800.000.00 دج.
الموتق
12.12.2024

المكتب العمومي للتوثيق
الأستاذ عبيدات محمد موتق بالسانية
05 شارع باهي اعمر - وهران
اعلان عن بيع حق مفقود
بتاريخ 17 ديسمبر 2024 على الساعة
التاسعة صباحا بمكتب الأستاذ عبيدات محمد
سيشرع في بيع حق مفقود السيد : بن
عيسى بن قابو زهير وذلك طبقاً للإذن
التصرف في أموال مفقود الصادر عن
محكمة السانية تحت رقم 24/340 بتاريخ
10 نوفمبر 2024 القاضي بالبيع بالمزاد
العلني ليرسو على آخر من أيد لبيع الحقوق
المشاعة المقدرة ب 102144/11568 جزء
من قطعة أرض معدة للبناء كائنة ببلدية
السانية، دائرة السانية، شارع سي خالد رقم
46 تمثل القطعة أ ولاية وهران.
الموتق
12.12.2024

مكتب التوثيق للأستاذ: بوشيبه محمد
موتق بالسانية (حي الصباح)، حي 338 مسكن
Cnep، بلوكي L3 رقم 02 بلدية سيدي الشحمي،
دائرة السانية، ولاية
وهران. دليل: 00004731
المؤسسة ذات الشخص الوحيد وذات المسؤولية
المحدودة المسماة بولويز اكسيور
مقرها الاجتماعي: حي الياسمين بوز 52 القطعة رقم
05 إقامة رما عمارة أو الطابق الخامس على الجهة
اليمنى حصة رقم 17 بنر الجير وهران.
رأس مالها الاجتماعي: 100.000,00 دج
حل مسبق للشركة ذ.ش. و.ذ.م.
المقيدة بالسجل التجاري تحت رقم ب
31/00-1123464
بموجب عقد محرر بالمكتب المذكور أعلاه بتاريخ:
2024/12/11، قيد التسجيل، قرر الشريك الوحيد
للشركة المذكورة أعلاه حل الشركة حلا مسبقاً و
عين السيد بولويز محمد أمين مصفياً للشركة.
نسختان من هذا الإعلان سيتم إيداعهما بالمركز
الجهوي للسجل التجاري لولاية وهران.
الإعلان الموتق
12.12.2024

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
اليون العمومي للمحضرة القضائية
مكتب الأستاذ حميتي محمد
محضر قضائي لدى محكمة عين تالانس
مجلس قضاء مستأنفم
الكائن مكتبه بحي الأمير عبد القادر شارع بريحة عبد الله عين تالانس
هاتف رقم: 045486974
اعلان عن بيع بالمزاد العلني
طبقاً للمادة 748 من قانون الإجراءات المدنية والإدارية
لغفاعة السيد: وريثة المرحوم مناد ميلود ابن ميلود من زوجته المرحومة
جلول خديجة بنت بوزيد وهم: مناد جيلالي، مناد عبد القادر، مناد بوزيد،
مناد بيمينة وريثة مناد نعمة بنت ميلود وهم : زوجها زعراط حبيب -
ابنتها زعراط بيمينة. وريثة مناد حسين زوجته هرندي جمعية وابناؤه
مناد زواوي، مناد خالد، مناد محمد. وريثة مناد عثمان زوجته عزمو
منصورية وابناؤه مناد نريمان، مناد ميلود، مناد نورهان، مناد عبد
المجيد، الساكنين : صيادة مركز. تنفيذاً للحكم الصادر عن محكمة عين
تالانس قسم العقاري بتاريخ 2023/10/30 فبرس رقم 23/02606
الممهور بالتصية التنفيذية الصادرة بتاريخ 2024/01/15 تحت رقم
24/46. بناء على محضر إيداع قائمة شروط البيع بتاريخ
2024/05/22 والمتضمن بتحديد جلسة البيع بتاريخ 20 جانفي 2025
على الساعة 14 مساءً. التعيين: العقار الممثل في مسكن مكون من
طابق ارضي الكائن ببلدية صيادة ولاية مستأنفم مساحته 207 متر مربع
يحمل مراع المسح قسم 37 مجموعة ملكية 59. السعر الافتتاحي الذي
يبدأ به البيع بالمزاد العلني. حدد بمبلغ 9.874.000.00 دج تسعة
ملايين وثمانمائة وأربعة وسبعون ألف دينار جزائري. ملاحظة: كل من
يهمه الأمر يمكنه الاطلاع على قائمة شروط البيع بمكتب الأستاذ المذكور
أعلاه أو بكتابة ضبط محكمة عين تالانس
المحضرة القضائية
12.12.2024

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
ولاية مستأنفم
دائرة عين النويصي
بلدية: فرناكة
رقم 2024/06
وصل إشهاري لتجديد جمعية
طبقاً للمادة 18 من القانون رقم 06-12 المؤرخ
في 12 جانفي 2012 المتعلق بالجمعيات، تم
تجديد الجمعية الرياضية المسماة النادي
الرياضي الهاوي الشباب الرياضي اولاد
سنوسي
الكائن مقرها: اولاد سنوسي بلدية فرناكة.
طابعها: رياضي.
برئاسة السيد: شريط محمد الأمين
المولود بتاريخ 1983/07/22 بعين النويصي -
مستأنفم.
السكان دوار اولاد سنوسي بلدية فرناكة ولاية
مستأنفم.
رقم الهاتف: 0656.99.45.17
رئيس المجلس الشعبي البلدي
12.12.2024

المكتب العمومي للتوثيق
الأستاذ عبيدات محمد موتق بالسانية
05 شارع باهي اعمر - وهران
تعديل القانون الأساسي
السجل التجاري رقم ب 23 31/00/1124879
بموجب عقد تلقاه المكتب بتاريخ 10 ديسمبر
2024، والذي سيسجل. قرر الشريك الوحيد في
المؤسسة ذات الشخص الوحيد وذات المسؤولية
المحدودة المسماة م ش و ذ م م قولدن مي انمل
فيد، مقرها الاجتماعي بحي خميسيتي شارع
الأمير عبد القادر رقم 04 مكتب رقم 03 الطابق
النصفي بنر الجير ولاية وهران مايلي: تغيير
مقر المؤسسة إلى العنوان التالي: بلدية
مسرعين - Les Salines دائرة بوتليليس
ولاية وهران منطقة النشاطات رقم 24.
نسختان من هذا العقد ستودعان بالمركز المحلي
للسجل التجاري لولاية وهران.
الموتق.
12.12.2024

مكتب التوثيق الأستاذ رماص عبد القادر
21 شارع لمارتين وهران 2493
بيع قاعدة تجارية النشرة الأولى
بموجب عقد حرر بالمكتب المذكور أعلاه بتاريخ
09 ديسمبر 2024، باع السيد أوقون محمد لياس
ولد عبد القادر المولود بوهران بتاريخ 26
سبتمبر 1979، صيدلاني، الساكن ببنر الجير
وهران، التعاونية العقارية الوهرانية رقم: 04،
الى السيدة بن مربي أسماء بنت عبد الرحمان
المولودة بيريكة (ولاية باتنة) بتاريخ 07 جوان
1985، صيدلانية الساكنة بحي الجمارك رقم 02
مرفال وهران قاعدة تجارية معدة كصيدلية،
مستثمرة ببلدية وهران حي خميسيتي، المجموع
السكني 2000 مسكن عمارة د3، مدخل د3 أ
الطابق الأرضي رقم 48 بجميع عناصرها
المعنوية. تم هذا البيع بأربعة ملايين وثمانمائة
ألف دينار جزائري 4.800.000.00 دج
الموتق
12.12.2024

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
اليون العمومي للمحضرة القضائية
الأستاذة بوعزيط عتيقة
محضرة قضائية لدى محكمة العثمانية
حي العثمانية نهج الملام صباي محمد القطعة رقم 01 حي 870 سكن حي يفوراسين
وهران
محضر تبليغ رسالة اعدار
المادة 12 من ق.م.ج
بتاريخ الخامس من شهر نوفمبر سنة الفين وأربعة وعشرون على الساعة :
10:30 سا و.د. نحن الأستاذة بوعزيط عتيقة محضرة قضائية لدى محكمة
العثمانية، الكائن مقرها : حي العثمانية نهج الملام صباي محمد القطعة رقم 01 حي
870 سكن حي يفوراسين وهران. بناء على طلب السيد: بنك الجزائر الخارجي
وكالة الجمال 81 بوهران ممثلاً بواسطة مديره. العنوان : نهج حي الجمال وهران
بواسطة الأستاذة مغربي مقيبة المحامية. وبعد الاطلاع على المادة : 12 للفقرة
4 من القانون رقم 03-06 المؤرخ في 20 فبراير 2006 المتضمن تنظيم مهنة
المحضر القضائي. قمنا بتبليغ رسالة اعدار المحررة والمضمية بتاريخ
2024/10/16 من طرف الأستاذة مغربي مقيبة المحامية الى: السيد شريف ميلود
عبد العزيز. العنوان : 02 شارع فروتي مصطفى وهران. مخاطبين: ... بصفتك ...
الحامل ... رقم ... بتاريخ ... الصادرة عن ... والمتضمنة ما يلي: حيث وبناء على
قائمة شخصية تضامنية الصادرة من طرفكم والمحرة بتاريخ 2024/01/26 التي
جاءت ضامنة لتنين المنوح للبلدية الأصلية شركة ذات الاسم المسماة فرما
إيفال SPA PHARMA IVAL في حدود مبلغ 985.757.000,00 دج بناء على
على ذلك نتذكر بضرورة دفع مبلغ المذكور أعلاه إضافة الى الفوائد والعلاوات
والمصاريف وتوابعها المستحقة لغفاعة البنك. وعليه فالتا نتنمك أجل اأصاء
خمسائة عشرة يوما (15 يوم) يبدأ سريته من تاريخ التوقيع لهذا الاعار لذلك
فلمرجو منكم الاقتراب الى بنك الجزائر الخارجي وكالة الجمال 81 وهران لتسديد
مبلغ الدين المذكور المقرب ب 985.757.000,00 دج وفي حالة استناعكم سنستظر
لاتخاذ كافة الإجراءات القانونية اللازمة لتتصلب مبلغ المذكور اعلاه بالإضافة الى
المصاريف والفوائد المستحقة والتعويض عن كل الأضرار اللاحقة بالبنك. وبالتالي
لكذلك بلقا وتكلمنا كما ذكر أعلاه وسلمنا نسخة من هذا المحضر للمخاطب الكل
طبقاً للقانون.
المحضرة القضائية
12.12.2024

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
اليون العمومي للمحضرة القضائية
الأستاذة بوعزيط عتيقة
محضرة قضائية لدى محكمة العثمانية
حي العثمانية نهج الملام صباي محمد القطعة رقم 01 حي 870 سكن حي يفوراسين
وهران
محضر تبليغ رسالة اعدار
المادة 12 من ق.م.ج
بتاريخ الخامس من شهر نوفمبر سنة الفين وأربعة وعشرون على الساعة :
14:10 سا و.د. نحن الأستاذة بوعزيط عتيقة محضرة قضائية لدى محكمة
العثمانية، الكائن مقرها : حي العثمانية نهج الملام صباي محمد القطعة رقم 01 حي
870 سكن حي يفوراسين وهران. بناء على طلب السيد: بنك الجزائر الخارجي
وكالة الجمال 81 بوهران ممثلاً بواسطة مديره. العنوان : نهج حي الجمال وهران
بواسطة الأستاذة مغربي مقيبة المحامية. وبعد الاطلاع على المادة : 12 للفقرة
4 من القانون رقم 03-06 المؤرخ في 20 فبراير 2006 المتضمن تنظيم مهنة
المحضر القضائي. قمنا بتبليغ رسالة اعدار المحررة والمضمية بتاريخ
2024/10/16 من طرف الأستاذة مغربي مقيبة المحامية الى: السيد شركة ذات
الاسم المسماة SPARMIER PHARMACEUTIQUE SPA IVPV بالخصم
والمتمثلة من طرف مسيرها السيد شريف ميلود عبد العزيز. العنوان : 62 نهج
بوقري خليفة ولاية وهران. مخاطبين: ... بصفتك ... بتاريخ ...
الصادرة عن ... والمتضمنة ما يلي: حيث وبناء على قائمة شخصية تضامنية
الصادرة من طرفكم والمحرة بتاريخ 2024/01/26 التي جاءت ضامنة لتنين
المنوح للبلدية الأصلية شركة ذات الاسم المسماة فرما إيفال SPA
PHARMA IVAL في حدود مبلغ 985.757.000,00 دج بناء على ذلك
نتنمك بضرورة دفع مبلغ المذكور أعلاه إضافة الى الفوائد والعلاوات والمصاريف
وتوابعها المستحقة لغفاعة البنك. وعليه فالتا نتنمك أجل اأصاء خمسائة
يوما (15 يوم) يبدأ سريته من تاريخ توصلكم بهذا الاعار لذلك فلمرجو منكم الاقتراب
الى بنك الجزائر الخارجي وكالة الجمال 81 وهران لتسديد مبلغ الدين المذكور
المقرب ب 985.757.000,00 دج وفي حالة استناعكم سنستظر لاتخاذ كافة
الإجراءات القانونية اللازمة لتتصلب مبلغ المذكور اعلاه بالإضافة الى المصاريف
والفوائد المستحقة والتعويض عن كل الأضرار اللاحقة بالبنك. وبالتالي نتنمك بلقا
وتكلمنا كما ذكر أعلاه وسلمنا نسخة من هذا المحضر للمخاطب الكل طبقاً للقانون.
المحضرة القضائية
12.12.2024

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
اليون العمومي للمحضرة القضائية
الأستاذة بوعزيط عتيقة
محضرة قضائية لدى محكمة العثمانية
حي العثمانية نهج الملام صباي محمد القطعة رقم 01 حي 870 سكن حي يفوراسين
وهران
محضر تبليغ رسالة اعدار
المادة 12 من ق.م.ج
بتاريخ الخامس من شهر نوفمبر سنة الفين وأربعة وعشرون على الساعة :
13:10 سا و.د. نحن الأستاذة بوعزيط عتيقة محضرة قضائية لدى محكمة
العثمانية، الكائن مقرها : حي العثمانية نهج الملام صباي محمد القطعة رقم 01 حي
870 سكن حي يفوراسين وهران. بناء على طلب السيد: بنك الجزائر الخارجي
وكالة الجمال 81 بوهران ممثلاً بواسطة مديره. العنوان : نهج حي الجمال وهران
بواسطة الأستاذة مغربي مقيبة المحامية. وبعد الاطلاع على المادة : 12 للفقرة
4 من القانون رقم 03-06 المؤرخ في 20 فبراير 2006 المتضمن تنظيم مهنة
المحضر القضائي. قمنا بتبليغ رسالة اعدار المحررة والمضمية بتاريخ
2024/10/16 من طرف الأستاذة مغربي مقيبة المحامية الى: السيد شريف
الحواري. العنوان : 02 مجمع سكني جون دي لاغوتان رقم 41 وهران. مخاطبين: ...
بصفتك ... الحامل ... رقم ... بتاريخ ... الصادرة عن ... والمتضمنة ما يلي: حيث
وبناء على قائمة شخصية تضامنية الصادرة من طرفكم والمحرة بتاريخ
2024/01/26 التي جاءت ضامنة لتنين المنوح للبلدية الأصلية شركة ذات
الاسم المسماة فرما إيفال SPA PHARMA IVAL في حدود مبلغ
985.757.000,00 دج بناء على ذلك نتنمك بضرورة دفع مبلغ المذكور اعلاه
إضافة الى الفوائد والعلاوات والمصاريف وتوابعها المستحقة لغفاعة البنك. وعليه
فالتا نتنمك أجل اأصاء خمسائة عشرة يوما (15 يوم) يبدأ سريته من تاريخ
توصلكم بهذا الاعار لذلك فلمرجو منكم الاقتراب الى بنك الجزائر الخارجي وكالة
الجمال 81 وهران لتسديد مبلغ الدين المذكور المقرب ب 985.757.000,00 دج وفي
حالة استناعكم سنستظر لاتخاذ كافة الإجراءات القانونية اللازمة لتتصلب مبلغ
المذكور اعلاه بالإضافة الى المصاريف والفوائد المستحقة والتعويض عن كل
الأضرار اللاحقة بالبنك. وبالتالي نتنمك بلقا وتكلمنا كما ذكر أعلاه وسلمنا نسخة من
هذا المحضر للمخاطب الكل طبقاً للقانون.
المحضرة القضائية
12.12.2024

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
اليون العمومي للمحضرة القضائية
الأستاذة بوعزيط عتيقة
محضرة قضائية لدى محكمة العثمانية
حي العثمانية نهج الملام صباي محمد القطعة رقم 01 حي 870 سكن حي يفوراسين
وهران
محضر تبليغ رسالة اعدار
المادة 12 من ق.م.ج
بتاريخ الخامس من شهر نوفمبر سنة الفين وأربعة وعشرون على الساعة :
10:20 سا و.د. نحن الأستاذة بوعزيط عتيقة محضرة قضائية لدى محكمة
العثمانية، الكائن مقرها : حي العثمانية نهج الملام صباي محمد القطعة رقم 01 حي
870 سكن حي يفوراسين وهران. بناء على طلب السيد: بنك الجزائر الخارجي
وكالة الجمال 81 بوهران ممثلاً بواسطة مديره. العنوان : نهج حي الجمال وهران
بواسطة الأستاذة مغربي مقيبة المحامية. وبعد الاطلاع على المادة : 12 للفقرة
4 من القانون رقم 03-06 المؤرخ في 20 فبراير 2006 المتضمن تنظيم مهنة
المحضر القضائي. قمنا بتبليغ رسالة اعدار المحررة والمضمية بتاريخ
2024/10/16 من طرف الأستاذة مغربي مقيبة المحامية الى: السيد شريف
ليلي. العنوان : 02 شارع تيار ولاية وهران. مخاطبين: ... بصفتك ... الحامل ...
رقم ... بتاريخ ... الصادرة عن ... والمتضمنة ما يلي: حيث وبناء على
شخصية تضامنية الصادرة من طرفكم والمحرة بتاريخ 2024/01/26 التي جاءت
ضامنة لتنين المنوح للبلدية الأصلية شركة ذات الاسم المسماة فرما إيفال
SPA PHARMA IVAL في حدود مبلغ 985.757.000,00 دج بناء على ذلك نتنمك
بضرورة دفع مبلغ المذكور أعلاه إضافة الى الفوائد والعلاوات
والمصاريف وتوابعها المستحقة لغفاعة البنك. وعليه فالتا نتنمك أجل اأصاء
خمسائة عشرة يوما (15 يوم) يبدأ سريته من تاريخ توصلكم بهذا الاعار لذلك
فلمرجو منكم الاقتراب الى بنك الجزائر الخارجي وكالة الجمال 81 وهران لتسديد
مبلغ الدين المذكور المقرب ب 985.757.000,00 دج وفي حالة استناعكم سنستظر
لاتخاذ كافة الإجراءات القانونية اللازمة لتتصلب مبلغ المذكور اعلاه بالإضافة الى
المصاريف والفوائد المستحقة والتعويض عن كل الأضرار اللاحقة بالبنك. وبالتالي
لكذلك بلقا وتكلمنا كما ذكر أعلاه وسلمنا نسخة من هذا المحضر للمخاطب الكل
طبقاً للقانون.
المحضرة القضائية
12.12.2024

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
اليون العمومي للمحضرة القضائية
الأستاذة بوعزيط عتيقة
محضرة قضائية لدى محكمة العثمانية
حي العثمانية نهج الملام صباي محمد القطعة رقم 01 حي 870 سكن حي يفوراسين
وهران
محضر تبليغ رسالة اعدار
المادة 12 من ق.م.ج
بتاريخ الخامس من شهر نوفمبر سنة الفين وأربعة وعشرون على الساعة :
10:20 سا و.د. نحن الأستاذة بوعزيط عتيقة محضرة قضائية لدى محكمة
العثمانية، الكائن مقرها : حي العثمانية نهج الملام صباي محمد القطعة رقم 01 حي
870 سكن حي يفوراسين وهران. بناء على طلب السيد: بنك الجزائر الخارجي
وكالة الجمال 81 بوهران ممثلاً بواسطة مديره. العنوان : نهج حي الجمال وهران
بواسطة الأستاذة مغربي مقيبة المحامية. وبعد الاطلاع على المادة : 12 للفقرة
4 من القانون رقم 03-06 المؤرخ في 20 فبراير 2006 المتضمن تنظيم مهنة
المحضر القضائي. قمنا بتبليغ رسالة اعدار المحررة والمضمية بتاريخ
2024/10/16 من طرف الأستاذة مغربي مقيبة المحامية الى: السيد شريفي
ليلي. العنوان : 02 شارع تيار ولاية وهران. مخاطبين: ... بصفتك ... الحامل ...
رقم ... بتاريخ ... الصادرة عن ... والمتضمنة ما يلي: حيث وبناء على
شخصية تضامنية الصادرة من طرفكم والمحرة بتاريخ 2024/01/26 التي جاءت
ضامنة لتنين المنوح للبلدية الأصلية شركة ذات الاسم المسماة فرما إيفال
SPA PHARMA IVAL في حدود مبلغ 985.757.000,00 دج بناء على ذلك نتنمك
بضرورة دفع مبلغ المذكور أعلاه إضافة الى الفوائد والعلاوات
والمصاريف وتوابعها المستحقة لغفاعة البنك. وعليه فالتا نتنمك أجل اأصاء
خمسائة عشرة يوما (15 يوم) يبدأ سريته من تاريخ توصلكم بهذا الاعار لذلك
فلمرجو منكم الاقتراب الى بنك الجزائر الخارجي وكالة الجمال 81 وهران لتسديد
مبلغ الدين المذكور المقرب ب 985.757.000,00 دج وفي حالة استناعكم سنستظر
لاتخاذ كافة الإجراءات القانونية اللازمة لتتصلب مبلغ المذكور اعلاه بالإضافة الى
المصاريف والفوائد المستحقة والتعويض عن كل الأضرار اللاحقة بالبنك. وبالتالي
لكذلك بلقا وتكلمنا كما ذكر أعلاه وسلمنا نسخة من هذا المحضر للمخاطب الكل
طبقاً للقانون.
المحضرة القضائية
12.12.2024

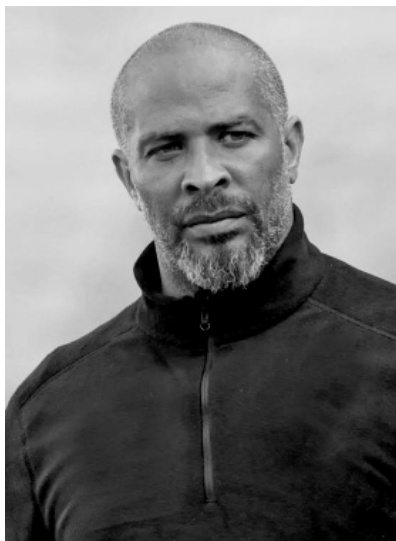
الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
اليون العمومي للمحضرة القضائية
الأستاذة بوعزيط عتيقة
محضرة قضائية لدى محكمة العثمانية
حي العثمانية نهج الملام صباي محمد القطعة رقم 01 حي 870 سكن حي يفوراسين
وهران
محضر تبليغ رسالة اعدار
المادة 12 من ق.م.ج
بتاريخ الخامس من شهر نوفمبر سنة الفين وأربعة وعشرون على الساعة :
09:40 سا و.د. نحن الأستاذة بوعزيط عتيقة محضرة قضائية لدى محكمة
العثمانية، الكائن مقرها : حي العثمانية نهج الملام صباي محمد القطعة رقم 01 حي
870 سكن حي يفوراسين وهران. بناء على طلب السيد: بنك الجزائر الخارجي
وكالة الجمال 81 بوهران ممثلاً بواسطة مديره. العنوان : نهج حي الجمال وهران
بواسطة الأستاذة مغربي مقيبة المحامية. وبعد الاطلاع على المادة : 12 للفقرة
4 من القانون رقم 03-06 المؤرخ في 20 فبراير 2006 المتضمن تنظيم مهنة
المحضر القضائي. قمنا بتبليغ رسالة اعدار المحررة والمضمية بتاريخ
2024/10/16 من طرف الأستاذة مغربي مقيبة المحامية الى: السيد شركة ذات
الاسم المسماة BEAU SOLEIL والمتمثلة من طرف مسيرها السيد شريف ميلود عبد العزيز.
العنوان : حي الخالدية زاوية شارع حلب الطريق السريع ولاية وهران. مخاطبين
... بصفتك ... الحامل ... رقم ... بتاريخ ... الصادرة عن ... والمتضمنة ما يلي:
حيث وبناء على قائمة شخصية تضامنية الصادرة من طرفكم والمحرة بتاريخ
2024/01/26 التي جاءت ضامنة لتنين المنوح للبلدية الأصلية شركة ذات
الاسم المسماة فرما إيفال SPA PHARMA IVAL في حدود مبلغ
985.757.000,00 دج بناء على ذلك نتنمك بضرورة دفع مبلغ المذكور اعلاه
إضافة الى الفوائد والعلاوات والمصاريف وتوابعها المستحقة لغفاعة البنك. وعليه
فالتا نتنمك أجل اأصاء خمسائة عشرة يوما (15 يوم) يبدأ سريته من تاريخ
توصلكم بهذا الاعار لذلك فلمرجو منكم الاقتراب الى بنك الجزائر الخارجي وكالة
الجمال 81 وهران لتسديد مبلغ الدين المذكور المقرب ب 985.757.000,00 دج وفي
حالة استناعكم سنستظر لاتخاذ كافة الإجراءات القانونية اللازمة لتتصلب مبلغ
المذكور اعلاه بالإضافة الى المصاريف والفوائد المستحقة والتعويض عن كل
الأضرار اللاحقة بالبنك. وبالتالي نتنمك بلقا وتكلمنا كما ذكر أعلاه وسلمنا نسخة من
هذا المحضر للمخاطب الكل طبقاً للقانون.
المحضرة القضائية
12.12.2024

Eric Chelle à la recherche d'un sursaut à l'extérieur

Le MCO chasse le doute à El-Bayadh

Par Rachid BELARBI

De retour sur le podium à la faveur de son succès aux dépens de l'US Biskra de Si Tahar Cherif El-Ouazzani, le Mouloudia d'Oran sera en mission confirmation ce vendredi après-midi à El-Bayadh. Sur la pelouse en revêtement synthétique du stade Zakaria Medjoudj, les Rouge et Blanc tenteront surtout de mettre fin à leur inquiétante fébrilité à l'extérieur. C'est d'ailleurs l'objectif premier de l'entraîneur Eric Chelle à l'occasion de cette 13ème journée de Ligue 1, lequel mesure parfaitement l'importance de points grappillés loin d'Oran dans la course aux lauriers de fin de saison. Conscient que cette fragilité loin de Miloud-Hadefi stadium pourrait lui coûter cher et freiner l'élan de son équipe qui vient de reprendre ses habitudes victorieuses, l'entraîneur des Rouge et Blanc ambitionne, ainsi, à haute voix de tout mettre en œuvre pour revenir d'El-Bayadh avec le gain des trois points mis en jeu. Pour ce faire, l'ancien sélectionneur des Aigles du Mali devra, toutefois, composer sans son meilleur joueur à l'heure actuelle, Juba Aguiieb. Comptant déjà trois avertissements avant la réception de l'USB, l'ancien



métronome de l'ASO Chlef a, en effet, écopé d'un quatrième carton jaune en toute fin de match, synonyme de suspension automatique pour la rencontre suivante. Outre le meneur de jeu mouloudéen, Eric Chelle sera également contraint de se passer des services de Walid Ardji, Anis Hammache, Chahreddine Boukholda et Maxwelle Baakoh, toujours à l'infirmerie et indisponibles pour ce déplacement. Le milieu de terrain Aymen Chadli est, lui aussi, à court physiquement en dépit de son retour aux entraînements collectifs. Une autre absence, pas liée directement au terrain, mais

plutôt au sein de la délégation sera tout autant remarquée mais pour une plus longue durée. L'information a même énormément surpris puisque l'information a été rendue public par la Ligue de Football Professionnel à travers un communiqué de presse de sa commission de discipline qui avait, rappelle-t-on, procédé à l'ouverture d'une procédure disciplinaire à l'encontre de Bounoua Bachir. Le chargé des médias au sein du MCO, comme l'a stipulé le rapport de la CD, est accusé de violation de l'obligation de réserve, d'outrage et d'atteinte à l'honneur et à la considération des instances sportives (Art 22, 78/1,79 CD). La sanction, inédite à ce niveau, a été très lourde puisque le photographe du MCO a écopé d'un an de suspension ferme plus 200.000 DA d'amende avec comme effet immédiat l'interdiction du terrain et de vestiaire et d'exercer toute fonction et/ou activité en relation avec le football. Une condamnation qui a fait l'effet d'une bombe au sein de la bâtisse mouloudéenne, la LFP n'ayant pas jugé utile de sanctionner (également) Chakib Ghomari, le président du conseil d'administration, lui aussi entendu dans le même dossier du fameux communiqué publié puis supprimé.

Sport scolaire

Création d'une commission spécialisée pour le suivi des compétitions

La Fédération algérienne du sport scolaire a annoncé mardi à Alger, la création d'une commission spécialisée, chargée du suivi des sports collectifs au niveau des écoles, tout en obligeant les établissements scolaires à créer une équipe au minimum, pour pouvoir participer aux compétitions. "Les membres qui composent cette commission sont issus du ministère de l'Education nationale, du ministère des Sports et de la Fédération algérienne du sport scolaire" a détaillé le président de la Fédération Abdelhafid Izem au Forum du Journal Al Fadjr. "Nous avons obligé également les différents établissements scolaires (primaires, moyens et secondaires) à créer au moins une équipe sportive, dans une discipline collective bien définie, pour pouvoir participer à différents événements, notamment, au niveau des wilayas. Des décisions qui prennent effet immédiatement, puisqu'elles entrent en vigueur dès la saison en cours" a-t-il ajouté. Selon le même responsable, ces décisions ont été prises en application des instructions du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, visant à relancer les sports collectifs au niveau scolaire, avec l'espoir d'y puiser les athlètes d'élite de demain. Dans cette perspective, le président de la République a offert pas moins de 16.000 profs d'éducation physique rien qu'au niveau primaire, ce qui représente une première historique dans ce secteur. Une initiative qui devrait vite porter ses fruits, surtout que les profs en question sont eux-mêmes en constante progression, notamment, en passant réguliè-

rement des stages de recyclage, qui leur ont permis de décrocher le diplôme de 1er degré, puis de deuxième et de troisième degrés. Par ailleurs, et selon le dernier recensement, l'Algérie compte actuellement onze millions d'enfants scolarisés (garçons et filles), entre le niveau primaire, moyen et secondaire. Ce qui représente selon Izem "un important réservoir, dans lequel il sera facile de puiser les futurs talents" qui représenteront dignement leur pays, y compris sur la scène internationale. Pour rappel, le coup d'envoi des différentes compétitions sportives scolaires sera donné en janvier prochain, suivant les quatre étapes habituelles: inter-écoles, niveau wilaya, niveau régional et enfin, niveau national. "Le coup d'envoi de ces compétitions sera donné le 7 janvier à Alger, avant de se généraliser dans les autres régions. Nous débuterons par les sports collectifs, avant d'enchaîner avec sports individuels" a encore précisé Izem. Cha-

que étape de la compétition sera suivie d'un bilan détaillé, et les meilleurs athlètes seront sélectionnés, en coordination avec les Fédérations sportives concernées, pour éviter la perte du moindre nouveau jeune talent. Pour soutenir cette initiative et augmenter ses chances de succès, il a été décidé de créer une commission spécialisée dans chaque wilaya, avec pour principale mission de suivre les compétitions sportives au niveau des écoles. Cette commission est placée directement sous l'autorité du wali. Autre fait nouveau, une enveloppe de 150.000 DA, attribuée à chaque établissement scolaire pour organiser des compétitions inter-écoles. "Certes, ce budget n'est pas vraiment conséquent, mais c'est beaucoup mieux qu'avant, car jusque-là, les établissements scolaires ne bénéficiaient d'aucune subvention pour organiser des événements sportifs" a-t-on également tenu à souligner de même source.

Football

Pep Guardiola ne veut plus entraîner de club après Manchester City

On le sait, le football rend dingue, il épuise aussi, et c'est le sens des propos tenus par Pep Guardiola lors d'un podcast avec le chef cuisinier espagnol Dani Garcia. Arrivé en 2016 à Manchester City, le technicien a ainsi affirmé qu'il ne souhaitait pas entraîner une autre équipe une fois qu'il serait amené à quitter les Citizens. « Ce que je ne ferai pas, c'est de quitter Manchester City pour aller dans un autre pays et faire la même chose qu'aujourd'hui, a affirmé l'Espagnol de 53 ans. Je n'aurais pas l'énergie nécessaire pour commencer ailleurs tout un processus d'entraînement, etc. Non, non, non. » Sous contrat jusqu'en 2027 avec les Sky Blues, le Catalan réfléchit, en revanche, à prendre en main la destinée d'une sélection. « Peut-être une équipe nationale, mais c'est différent », a ainsi continué celui qui a remporté 39 trophées comme entraîneur.

Mahieddine Khalef

Une autre légende du football national s'éteint

L'icône du football national et une de ses figures les plus emblématiques, Mahieddine Khalef, ancien entraîneur de l'équipe nationale dans les années 1980, s'est éteint ce mardi à Alger à l'âge de 80 ans, laissant derrière lui une carrière dorée avec un riche palmarès. Khalef avait débuté sa carrière de footballeur en Algérie, à la JS Kabylie en 1967 et avec laquelle il accède en première division, puis sera sacré champion d'Algérie lors de la saison 1972-1973 sous la houlette de l'entraîneur roumain Virgil Popesco. Lors de la saison 1970-1971, le défunt rejoint le Nasr Hussein-Dey, avant de revenir à la JSK en fin de saison pour y rester jusqu'à 1974. Il a entamé sa carrière d'entraîneur à la JSK (1977-1990), et elle a été réellement lancée lors des années 1980, avec l'entraîneur polonais Stefan Zywojko, avec lequel il dirigera la fameuse équipe de la JS Kabylie "Jumbo JET", et remporte dès sa première année le titre de champion d'Algérie (1979) et y restera 11 années consécutives au club, un record national de longévité sur un banc d'un club, où il a écrit les plus belles pages de l'histoire de l'équipe et du football algérien tant au plan national qu'international. Mahieddine Khalef a passé toutes ses années d'entraîneur au plus haut niveau avec à la clé plusieurs consécutions nationales et continentales. L'ancien coach de la JSK possède un palmarès riche de titres et de consécutions, il est l'entraîneur algérien le plus titré, avec 13 titres en 11 ans (8 en championnats de division Une, deux coupes d'Algérie, une coupe d'Afrique des clubs champions ainsi qu'une Super-coupe d'Afrique. Il a également remporté une coupe de la CAF en 2001, avec Nasser Sendjak. Fort de sa réussite à la JSK, le défunt sera appelé en septembre 1979, à diriger, en duo avec Yougoslave Zdravko Rajkov, la sélection nationale aux Jeux Méditerranéens de Split (ex-Yougoslavie) et réussira, durant la même année, à qualifier les Verts aux Jeux olympiques de Moscou et à la Coupe d'Afrique des nations 1980 au Nigéria. Une année après leur arrivée, Rajkov-Khalef, quittent la barre technique de la sélection, mais Khalef y revient (mars 1982-août 1982) à l'occasion de la Coupe du monde de 1982 en Espagne pour diriger avec le défunt Rachid Mekhloufi, les Verts en terre ibérique. Au cours de cette première participation algérienne au mondial, les coéquipiers de Lakhdar Belloumi avaient réussi l'exploit de battre l'Allemagne (2-1). Il a dirigé également avec succès la sélection nationale lors de la Coupe d'Afrique des Nations 1984 en Côte d'Ivoire, avec une troisième place aux dépens de l'Egypte (3-1) en match de classement.

Mondial 2026

Le Qatar se sépare de Marquez Lopez

Champion d'Asie, le Qatar s'est séparé de son sélectionneur Marquez Lopez après des résultats médiocres en qualifications pour la Coupe du monde et a promu son assistant Luis Garcia pour le remplacer. C'est ce qu'a annoncé ce mercredi la Fédération qatarienne de football sur X. Lopez avait conduit le Qatar à son deuxième titre consécutif en Coupe d'Asie en février, après avoir remplacé Carlos Queiroz en décembre dernier. L'ancien international espagnol Garcia, qui a précédemment dirigé l'Espanyol Barcelone, avait rejoint le Qatar en tant que numéro 2 au même moment, alors que Christophe Galtier a pu être présenté pour le poste. « Nous remercions l'entraîneur Marquez Lopez pour son dévouement et les résultats qu'il a obtenus pendant qu'il était à la tête de notre équipe nationale. Nous vous souhaitons le meilleur dans vos projets futurs », a indiqué l'instance sur X. Lopez avait signé une prolongation de contrat jusqu'en 2026 en février après sa victoire en Coupe d'Asie, mais il quitte son poste après la défaite embarrassante du Qatar contre les Émirats arabes unis lors des éliminatoires de la Coupe du monde le mois dernier (0-5).



Agence de voyage SFICIFA Mesra - Mostaganem Rue Mohamed Khemisti Face Maison Renault Tel: 06 61 78 30 05

Vends

Je mets en vente un appartement 02 pièces cuisine salle de bain + toilettes. 11ème étage (sans ascenseur) acté + livret foncier .situé a cité lescure avec une vue panoramique sur mer et très bonne voisinage pour plus d'information

veuillez contactez le numéro 0556 366 201

Mكتب عمومي للتوثيق بعين تموشنت الأستاذ صوابي محمد موقت 962حي مزيان محمد عمارة س 1 مجموعة ب الهاتف: 043-62-61-66: إيجار على سبيل التسيير الحر بموجب عقد تلقاه الأستاذ صوابي محمد في 2024/12/08 المسجل رسميا بعين تموشنت. السيد: غيتري عبد المالك المولود في 1955/03/05 بين شعيب عين يوسف (تلمسان) الساكن بعين تموشنت أجر إلى السيد : جبور يوسف المولود في 1988/03/21 بعين الأربعاء عين تموشنت القاعدة التجارية الكفنة بعين تموشنت شارع مغني صديد فاطمة رقم 54 سيسعمل لبيع المجوهرات بعناصره المعنوية مدة الإيجار سنتين (02) تبدأ من 2024/12/08 لتنتهي في نفس التاريخ من سنة 2026 بأجرة شهرية 10.000.00 دج، تقدم المعارضات في الأجل القانونية بمكتب الموقت الموقع أدناه. الموقت 12.12.2024

WASH'N DELIVERY Le Pressing Qui Vient à Vous. Bring your laundry, we'll wash it. Call us 0770 936 836. @WashNdelivery9 Boulevard Des Lions, Bir El Djir, Oran 041 879 674 0770 936 836

Local à Louer

Location de local. Superficie 140m². Convient à profession libérale ou Bureau. (Rez-de-chaussée).Rue Belkacem Djelloul (ex-rue Benguigui) - Front de mer, à proximité de l'hôtel de police. Contactez le 07 74 55 20 10.

Curieux s'abstenir

Amis internautes, lisez LE CARREFOUR D'ALGÉRIE sur le Net

www.lecarrefouralgerie.dz

Grid of newspaper article thumbnails including: 'LE CARREFOUR D'ALGÉRIE', 'LES ORANAIS DOIVENT DONNER L'EXEMPLE', 'LES ZONES HUMIDES D'ORAN DANS UN ÉTAT D'ABANDON', 'IMPOTS', 'LES DEUX JOUEURS MAGHRÉBINS LES PLUS CHERS DE L'HISTOIRE', 'CANTINES SCOLAIRES: LE SCANDALE DE TROP À TIARET', 'LES ORANAIS DOIVENT DONNER L'EXEMPLE', 'LES ZONES HUMIDES D'ORAN DANS UN ÉTAT D'ABANDON', 'IMPOTS', 'LES DEUX JOUEURS MAGHRÉBINS LES PLUS CHERS DE L'HISTOIRE', 'CANTINES SCOLAIRES: LE SCANDALE DE TROP À TIARET', 'LES ORANAIS DOIVENT DONNER L'EXEMPLE', 'LES ZONES HUMIDES D'ORAN DANS UN ÉTAT D'ABANDON', 'IMPOTS', 'LES DEUX JOUEURS MAGHRÉBINS LES PLUS CHERS DE L'HISTOIRE', 'CANTINES SCOLAIRES: LE SCANDALE DE TROP À TIARET'.

Constantine

Le 12e Festival international du Malouf du 14 au 18 décembre

Des artistes algériens et étrangers issus de 10 pays dont la Palestine invitée d'honneur, prendront part au 12e Festival international culturel du Malouf, prévu du 14 au 18 décembre à la salle Ahmed-Bey (Zénith) de Constantine, a indiqué mardi, le commissaire du Festival.

Placé sous le slogan "Le Malouf, premier pont de Constantine et sa voix éternelle", l'évènement vise à faire connaître cet art ancestral à l'international à travers un espace d'échange entre les artistes algériens et étrangers, a indiqué M. Ilyès Benbakir, précisant que les pays qui seront présents sont le Japon, la Tunisie, la Libye, la Russie, l'Iran, la Jordanie, la République Arabe Sahraoui démocratique (RASD, entre autres).

Cette nouvelle édition se déclinera sous forme de cinq soirées thématiques, a souligné le même responsable qui a précisé que la soirée d'ouverture sera placée sous le thème "Law ma hawakom", alors que la deuxième soirée sera intitulée "Rana Djinakom" et "Yassaâd Masakom" pour la troisième soirée et "Yedoum Henakom" à la quatrième soirée, quant à la soirée de clôture elle sera intitulée "Lakloub Maâkom".

Au menu de ce Festival des ateliers de formation dans divers instruments musicaux dont l'Oud, la Derbouka et la flûte, a ajouté le même responsable qui a fait part également de l'organisation dans le cadre de cette manifestation de conférences-débats sur le chant et la musique animées par des spécialistes d'Algérie, du Japon, de la Tunisie et de la Libye.

L'évènement sera également marqué par l'organisation d'un défilé de mode mettant en valeur l'habit traditionnel algérien, a fait savoir M. Benbakir qui a précisé que des stylistes de Constantine, d'Alger et d'Annaba ont été conviés à y participer.

L'organisation de la 12ème édition du Festival international du Malouf coïncidant avec la célébration du 70ème anniversaire du déclenchement de la glorieuse Révolution du 1er novembre 1954, sera mise à profit pour célébrer l'inscription sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité la "Gandoura" et la "Melehfa", des tenues traditionnelles portées par les femmes dans le Grand Est de l'Algérie à l'occasion de fêtes telles que les mariages, les cérémonies et les festivités nationales et religieuses, a ajouté le même responsable.

Parallèlement, une grande exposition sera organisée pour mettre en valeur le patrimoine constantinois dans diverses disciplines musicale (malouf), artisanale (dinanderie), (habit traditionnel) et culinaire (Djawzia), entre autres, a-t-on indiqué précisant que des artistes d'Algérie et d'autres pays ayant contribué à la promotion de la musique du malouf seront honorés à cette occasion.

Forum "Cinéma et Mémoire"

Des universitaires et chercheurs soulignent l'importance du cinéma de résistance dans la préservation de la mémoire



Des universitaires et chercheurs spécialisés en cinéma et en histoire ont souligné, mardi à Alger, lors de conférences scientifiques organisées dans le cadre de la deuxième journée du forum international "Cinéma et Mémoire" (9-11 décembre), l'importance du cinéma en tant qu'outil de résistance culturelle contre le colonisateur et moyen de préservation de la mémoire historique collective. A cet égard, Abdulkareem Abbood Oudah Al Kenani d'Irak a affirmé que "le cinéma algérien, à travers son œuvre créative révolutionnaire, a fait revivre la mémoire et l'histoire de la lutte révolutionnaire contre le colonialisme français par des approches esthétiques et artistiques. Ce cinéma a révélé les multiples significations de la résistance culturelle".

Soulignant que "le cinéma de résistance en Algérie constitue une forme de la mémoire", l'intervenant a ajouté que "ce qui distingue particulièrement le cinéma de résistance en Algérie, c'est que la plupart des cinéastes étaient également des moudjahidine, portant une caméra d'une main et une arme de l'autre pour immortaliser les moments historiques".

Pour sa part, Kamel Ben Younes de Tunisie a appelé à "la nécessité de suivre l'évolution technologique dans le domaine cinématographique pour valoriser et préserver la mémoire". Il a mis en garde contre "le rôle des groupes de pression néocolonialistes qui investissent dans le cinéma et les médias pour contrôler les orientations du secteur de l'industrie cinématographique et des institutions médiatiques

au niveau mondial".

Pour sa part, Mme Samia Azzi a souligné que "le cinéma ne se limite pas à la documentation des événements historiques. Il vise également à l'ancrage de l'identité et de l'appartenance nationale", rappelant que "le colonisateur français avait instrumentalisé le cinéma pour faire la propagande contre la Révolution dans le cadre d'une guerre psychologique".

Se rendant compte de l'importance du cinéma pour contrer la machine propagandiste française, "la direction de la Révolution avait créé la première unité cinématographique du FLN", a poursuivi Mme Azzi.

Intervenant à cette occasion, les chercheurs italiens en histoire du cinéma, Luca Peretti et Andrea Brazzoduro ont évoqué "le rôle joué par certains réalisateurs italiens dans le soutien et l'internationalisation de la révolution algérienne" à l'image de Gillo Pontecorvo avec son film "La Bataille d'Alger" ainsi que Pier Paolo Pasolini qui soutenait les mouvements de libération à travers le monde.

De son côté, Ahmed Mouloud El Hilal (Mauritanie) a mis la lumière sur le parcours cinématographique du célèbre réalisateur mauritanien, feu Med Hondo dont les films sont empreints des luttes pour la libération en Afrique, ajoutant que le regretté avait abordé dans son dernier film "Fatma (2004)" l'un des épisodes les plus obscures et barbares de la colonisation française en Algérie. Organisé par le Centre algérien de développement du cinéma (CADC), sous la supervision du ministère de la Culture et des Arts et le haut patronage du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, le Forum international "Cinéma et Mémoire", qui se déroule du 9 au 11 décembre, s'inscrit dans le cadre de la commémoration du 70e anniversaire du déclenchement de la Glorieuse Révolution de libération.

Skikda

Le film "Tayara Safra" de Hadjer Sebata ouvre la semaine du film historique

Le film "Tayara Safra" (l'avi on jaune), de la réalisatrice algérienne Hadjer Sebata, a ouvert la semaine du film historique dont le coup d'envoi a été donné mardi après-midi au cinéma El Alia de Skikda, à l'occasion du 64ème anniversaire des manifestations du 11 décembre 1960. La projection de ce film de 42 minutes a rencontré un écho remarquable auprès du public qui a assisté à l'ouverture de cette manifestation en présence du wali de Skikda, Saïd Akhrout, de la réalisatrice Hadjer Sebata et de la comédienne Fatiha Soltane.

"Tayara Safra", qui dépeint les pratiques odieuses et inhumaines perpétrées par le colonialisme durant la glorieuse Révolution, raconte l'histoire d'une fille algérienne nommée Djamilia qui a perdu son frère lors d'un bombardement de "l'avi on jaune", un

avion de guerre de couleur jaune utilisé par les français durant cette période pour lâcher des bombes sur les Algériens. Hadjer Sebata a tenu à préciser, dans une déclaration à l'APS, que ce film "ne raconte pas une histoire vraie, mais une histoire imaginaire".

Le chef du service des arts et des lettres de la direction de la culture, a indiqué, quant à lui, que cette manifestation culturelle a été organisée en commémoration du 64ème anniversaire des manifestations du 11 décembre 1960, tout en relançant l'activité cinématographique dans la wilaya de Skikda après la réouverture de la salle de cinéma El Alia, restaurée et réhabilitée après une longue fermeture.

L'inauguration de cet événement, qui durera jusqu'au 17 décembre, a également été marquée par deux expositions, la première



re consacrée à de photos de films, organisée en coordination avec le Centre national du cinéma et de l'audiovisuel, et la seconde présentant des équipements et des appareils utilisés dans la cinématographie, en coopération avec l'association de cinéma "Claquettes".

Tout au long de cette semaine dédiée au film historique, les

amoureux du septième art auront l'occasion de visionner plusieurs films historiques tels que "Le citoyen Pierre Chaulet" de Saïd Mehdaoui, "Les murmures de l'aube" de Kamel Rouini, "Pierre Clément, cinéma et Révolution" d'Abdenour Zahzah, "Laâlam" (le drapeau) d'Ahmed Aggoune et "Souvenirs sanglants" de Mourad Bouamrane.

www.lecarrefourdalgerie.dz

TF1

2

11h00 Les Feux de l'amour
 11h45 Petits plats en équilibre
 11h50 Les douze coups de midi
 12h50 Au coeur des Restos du coeur
 12h55 Petits plats en équilibre
 13h00 JT 13h
 13h40 Petits plats en équilibre
 13h50 Plus belle la vie, encore plus belle
 14h20 Coup de foudre à l'auberge de Noël
 15h50 Un prince en cadeau
 17h30 Star Academy, la quotidienne
 18h30 Ici tout commence
 19h10 Demain nous appartient
 20h00 JT 20h
 21h10 Alice Nevers
 22h10 Alice Nevers
 23h15 Eurodreams
 23h20 Alice Nevers
 00h10 Esprits criminels
 00h55 Esprits criminels
 01h45 Esprits criminels
 02h40 Programmes de la nuit

11h25 Chacun son tour
 11h55 Tout le monde veut prendre sa place
 13h00 Journal
 13h40 Journal
 13h43 Le geste cuisine
 13h45 La p'tite librairie
 13h55 Ça commence aujourd'hui
 15h05 Ça commence aujourd'hui
 16h15 Affaire conclue
 17h05 Affaire conclue
 18h00 Tout le monde a son mot à dire
 18h40 N'oubliez pas les paroles
 19h10 N'oubliez pas les paroles
 20h00 Journal
 20h50 Journal
 20h55 Basique, l'essentiel de la musique
 21h00 100 % logique : entraînez-vous !
 21h05 Envoyé spécial
 22h55 Complément d'enquête
 00h10 Justice en France
 01h08 Signalements
 02h35 Ça commence aujourd'hui

CANAL+

3

08h10 La boîte à questions
 08h15 Winter Break
 10h24 Divers
 10h36 Le Dernier Jaguar
 12h14 La boîte à questions
 12h23 En aparté
 12h58 Clique
 13h30 Hippocrate
 14h29 Making of
 17h36 Le Ravissement
 19h12 La boîte à questions
 19h19 Clique
 19h54 En aparté
 20h30 Soir d'Europe l'avant-match
 20h54 Plateau UEFA Europa League
 21h00 Lyon / Eintracht Francfort
 22h56 Soir d'Europe le débrief
 23h58 Clique
 00h30 Hippocrate
 01h21 Hippocrate
 02h22 Surprises
 02h33 Cinéma
 04h13 Sport

10h35 Le goût des rencontres Nouvelle-Aquitaine
 11h05 Consomag
 11h50 Outremer.l'info
 12h00 Régions d'ici
 13h55 Météo à la carte (la suite)
 14h40 La stagiaire
 15h40 La stagiaire
 16h35 La p'tite librairie
 17h20 Slam
 18h05 Questions pour un champion
 18h50 Journal
 19h00 ICI 19/20 édition toutes régions
 19h50 Tout le sport
 20h00 Le mag Ligue 1
 20h20 Un si grand soleil
 21h05 Meurtres à...
 22h50 La France en vrai
 23h42 La France en vrai
 00h10 Filme ton quartier !
 01h20 Filme ton quartier !
 02h20 La p'tite librairie
 02h25 Secrets d'histoire

6

arte

07h30 Incroyables transformations
 08h35 M6 Boutique
 09h45 Ça peut vous arriver
 11h30 Ça peut vous arriver chez vous
 12h40 Météo
 12h45 Le 12.45
 13h40 Un jour, un doc
 14h50 Un jour, un doc
 15h50 Un jour, un doc
 16h50 Un jour, un doc
 17h30 Un jour, un doc
 18h35 Tous en cuisine, menus de fêtes avec Cyril Lignac
 19h45 Le 19.45
 20h35 Scènes de ménages
 21h10 Le meilleur pâtissier
 22h15 Le meilleur pâtissier
 23h30 Le meilleur pâtissier : le choc des équipes
 00h35 Les incroyables talents sont éternels
 01h15 Les incroyables talents sont éternels
 01h50 Les incroyables talents sont éternels

10h05 Okavango, le fleuve-vie
 10h50 Okavango, le fleuve-vie
 11h35 Les sanctuaires d'épices
 12h30 Marchés du monde
 13h35 Maigret tend un piège
 15h45 Les animaux sauvages d'Europe
 16h35 Le langage des animaux
 17h20 Invitation au voyage
 18h05 Invitation au voyage
 18h55 La seconde vie des éoliennes
 19h30 Le dessous des images
 19h45 Arte journal
 20h05 28 minutes
 20h50 Le dessous des cartes : l'essentiel
 20h55 Les papiers de l'Anglais
 21h40 Les papiers de l'Anglais
 22h25 Les papiers de l'Anglais
 23h15 Camilla : Maîtresse, épouse, reine consort
 00h50 Corsage
 02h40 Christmas@Home
 03h45 La mer du Nord par les côtes
 04h27 Pause

Votre soirée

TF1

21h10

ALICE NEVERS



Marquand enquête sous couverture sur un éventuel dopage des chevaux au haras Bonneville du prince Faycal, héritier d'une famille royale de Dubaï, quand il découvre le corps sans vie d'un jockey de 21 ans, Yann Gautier, dans les écuries. La légiste conclut à une bagarre qui a mal tourné. Pour Marquand, Wendy Bonneville, l'entraîneur des jockeys, n'est pas étrangère à la mauvaise ambiance qui règne au haras. Elle a poussé la concurrence très loin entre Yann, qu'elle avait choisi pour la prochaine course, et Chris Delaunay, le petit chouchou du propriétaire des lieux.

Realisateur: Chris Briant

3

21h10

MEURTRES À...



Dans un étang brumeux du Cotentin, le cadavre d'un homme est retrouvé flottant sur un lit de genêts. L'homme ayant découvert le corps affirme avoir croisé une jeune rousse vêtue de blanc sur la route, à proximité des lieux du crime. La victime, François Lehodey, un promoteur immobilier sans scrupule, avait de nombreux ennemis. Parmi eux : Martin Chave, un marin pêcheur qui est aussi l'amant d'Hélène Ribero, la capitaine de gendarmerie chargée de l'enquête.

Acteur: Chloé Lambert (Hélène Ribero), Léa François (Alice Hamel), Lannick Gautry (Martin Chave).

arte

20h50

LES PAPIERS DE L'ANGLAIS



En 1999, dans le sud de l'Angola, le poète Ruy Duarte de Carvalho se lance dans une quête intime : pour éclaircir un mystère familial survenu en 1923, il doit retrouver des papiers que son père aurait laissés dans le désert de Namibie. Accompagné de son ami cuisinier Jonas Trindade, l'écrivain entame alors un périple qui le mènera à la fois dans son histoire privée et dans celle d'un pays marqué par les stigmates du colonialisme. Sur la route, les souvenirs ressurgissent, et Jonas reconstitue aussi son propre parcours.



ORAN
19 | 10

Lever du soleil
Coucher du soleil
Humidité
Vent



Alger	☀️	15-05
Constantine	☀️	15-02
Annaba	☀️	20-08
Ouargla	☀️	20-06
Mostaganem	☀️	18-12
Béchar	☀️	17 -05

Selon un responsable de l'ONU au Conseil de sécurité

Les Palestiniens se sentent abandonnés

La coordinatrice humanitaire de l'ONU pour Gaza a transmis mardi aux membres du Conseil de sécurité de l'ONU le sentiment d'abandon des Palestiniens de ce territoire qui vivent dans des "conditions inhumaines" en l'absence de "volonté politique" pour améliorer l'aide. "J'ai parlé des conditions inhumaines dans lesquelles survivent des êtres humains comme nous, des civils, des jeunes et des vieux", a déclaré Sigrid Kaag à la presse après avoir fait son rapport régulier au Conseil lors d'une réunion à huis clos. "J'ai peint un tableau très très lugubre, alors que les civils à Gaza continuent à souffrir", a-t-elle ajouté. "Comme je l'ai dit au Conseil, je me suis rendue à Gaza dans différents rôles au cours de ma carrière depuis les années 1980 (...) mais rien ne vous prépare à ce que vous voyez, à ce que vous entendez". "Les gens se sentent abandonnés par nous tous, et je l'ai dit au Conseil", ils demandent "où est la communauté internationale", a-t-elle insisté. Et "en réponse au cessez-le-feu au Liban, les Palestiniens s'inquiètent: « serons-nous oubliés ou est-ce que ce sera notre tour ensuite ? », a-t-elle ajouté, décrivant des habitants qui vivent entre "un peu d'espoir et un désespoir extrême". La diplomate néerlandaise a été nommée il y a un an à la demande du Conseil de sécurité pour coordonner l'aide humanitaire à Gaza. Mais l'ampleur de cette aide reste largement insuffisante pour faire face à une situation catastrophique, répète inlassablement l'ONU, déplorant notamment le nombre important de mouvements de convois humanitaires refusés par l'entité sioniste. "Aucun système ne peut se substituer ou compenser l'absence ou le manque de volonté politique. C'est politique, il s'agit d'une volonté politique et d'un choix politique", a insisté Sigrid Kaag.

Droits humains

Les Palestiniens ne doivent pas être exclus de la protection internationale

Le ministère palestinien des Affaires étrangères a souligné mercredi que le respect des droits humains des Palestiniens ne doit pas être exclu, affirmant que la célébration de la Journée internationale des droits de l'homme n'a désormais aucun sens, dès lors qu'un génocide se déroule impunément depuis plus d'un an contre le peuple palestinien à Gaza. Dans un communiqué relayé par l'agence de presse palestinienne Wafa, la diplomatie palestinienne a noté que "la célébration de la Journée internationale des droits de l'homme, le 10 décembre, coïncide cette année avec le 430^e jour depuis le début de l'agression génocidaire (sioniste) contre le peuple palestinien dans la bande de Gaza", qui a fait à ce jour 44.805 martyrs et 106.257 blessés, en majorité des femmes et des enfants. "Elle a également déplacé de force 1,9 million de Palestiniens, provoqué l'arrêt des opérations dans plusieurs hôpitaux, détruit les infrastructures de toute une ville et multiplié le nombre de détenus palestiniens dans les geôles" d'occupation, a-t-elle ajouté, relevant que toutes ces atrocités se déroulent dans l'impunité la plus totale.

Ayatollah Ali Khamenei

La chute d'Assad n'affaiblira pas l'Iran

La chute de Bachar al-Assad n'affaiblira pas l'Iran, a estimé mercredi le guide suprême iranien, l'ayatollah Ali Khamenei, dont le pays a été un soutien indéfectible du président syrien déchu. La Syrie a été pendant des décennies un proche allié de Téhéran et la clé de voûte du pont terrestre entre l'Iran et le Hezbollah, le membre le plus redoutable de son "axe de la résistance" anti-israélien, par lequel les armes et les combattants pouvaient transiter. "S'imaginer que lorsque la résistance est affaiblie, l'Iran islamique est aussi affaibli, c'est ne pas connaître la signification de résistance" et "de l'ignorance", a affirmé l'ayatollah Ali Khamenei au pouvoir depuis 1989. Il s'agit de son premier commentaire depuis le changement de régime en Syrie, lorsqu'une coalition de rebelles et d'islamistes a pris dimanche le pouvoir à Damas. "Il ne fait aucun doute que ce qui s'est passé en Syrie est le résultat d'un complot des États-Unis et (d'Israël)", a assuré l'ayatollah Ali Khamenei, qui a le dernier mot sur toutes les décisions stratégiques en Iran. "Un gouvernement voisin de la Syrie a joué un rôle évident dans cette affaire", a ajouté le dirigeant iranien, dans une pique qui semble adressée à la Turquie. Le groupe islamiste radical Hayat Tahrir al-Sham (HTS), fer de lance de l'of-



fensive qui a fait tomber Bachar al-Assad, a été soutenu par la Turquie. HTS, ancienne branche d'al-Qaïda en Syrie (Al-Nosra), organisation avec laquelle il a rompu en 2016, est toujours classé comme "terroriste" par les chancelleries occidentales.

Syrie

L'ONU s'oppose à toute violation de l'intégrité territoriale

Les Nations Unies s'opposent à toute violation de l'intégrité territoriale de la Syrie, a déclaré mardi Stéphane Dujarric, porte-parole du secrétaire général de l'ONU, après que l'entité sioniste s'est emparée d'une zone tampon du Golan dans le sud-ouest de la Syrie. Interrogé sur les informations diffusées par les médias selon lesquelles les forces d'occupation sionistes ont récemment mené plusieurs agressions contre les infrastructures et institutions syriennes, M. Dujarric a déclaré lors d'un point de

presse quotidien qu'"il est très clair que nous nous opposons à toute violation de l'intégrité territoriale de la Syrie. Nous sommes contre ce type d'attaques". Les Nations Unies continuent de considérer le plateau du Golan comme un territoire occupé de la Syrie, a indiqué le porte-parole, ajoutant: "Je pense que nous avons été très clairs sur la violation de l'accord de désengagement suite à l'occupation de la zone tampon par les forces sionistes". Geir Pedersen, envoyé spécial de l'ONU

pour la Syrie, a appelé mardi l'entité sioniste à cesser ses agressions sur le territoire syrien, soulignant la nécessité urgente de mettre un terme à tous les conflits au Moyen-Orient. "Nous continuons à voir les mouvements et les bombardements de l'armée sioniste sur le territoire syrien. Cela doit cesser. C'est extrêmement important", a-t-il déclaré. L'ONU avait qualifié lundi cette incursion dans la zone tampon du Golan de "violation" de l'accord de désengagement de 1974 signé par la Syrie.

Après la chute de son allié Bachar el-Assad

Le Kremlin veut une situation «stabilisée le plus vite possible» en Syrie

Le Kremlin a dit mercredi vouloir une situation «stabilisée le plus vite possible» en Syrie après la chute de son allié Bachar el-Assad et a condamné les frappes d'Israël et son déploiement près du Golan occupé. «Nous aimerions que la situation dans le pays soit stabilisée le plus rapidement possible, d'une manière ou d'une autre», a déclaré aux journalistes le porte-parole de la présidence russe, Dmitri Peskov. «Nous aimerions que la situation dans le pays (la Syrie) soit stabilisée le plus rapidement possible, d'une manière ou d'une autre», a déclaré aux journalistes le porte-parole de la présidence russe, Dmitri Peskov. Il a estimé que les centaines de frappes menées par Israël contre des sites stratégiques en Syrie et le déploiement de troupes israéliennes à la lisière de la partie du Golan syrien occupée par Israël «ne contribuent guère à la stabilisation de la situation dans une Syrie déjà déstabilisée». M. Peskov a aussi dit que Moscou est «en contact» avec les nouvelles autorités syriennes à pro-



pos du sort des deux bases militaires russes situées sur le territoire syrien: la base navale de Tartous et l'aérodrome militaire de Hmeimim. «Nous maintenons des contacts avec ceux qui contrôlent la situation

en Syrie, c'est nécessaire, car nous avons une base là-bas et une représentation diplomatique. Et les questions liées à la sécurisation de ces installations sont extrêmement importantes», a-t-il déclaré.